

**BUREAU D’AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L’ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
 Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire
 M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L’EAU
AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 28 septembre 1999, à 14 h
Sélectôtel Rond-Point
53, route Kennedy
Lévis

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 1999.....1

MOT DU PRÉSIDENT1

LE PRÉSIDENT:1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES:

FÉDÉRATIONS DE L'UPA: BEAUCE, CÔTE-DU-SUD,
LÉVIS-BELLECHASSE, LOTBINIÈRE-MÉGANTIC
PIERRE DEMERS, JEAN-MARIE LALIBERTÉ, GUY LAPOINTE.....2

CONSEIL RÉGIONAL EN ENVIRONNEMENT DE CHAUDIÈRE-APPALACHES
DIANE FORGET21

REPRISE DE LA SÉANCE.....36

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX CHAUDIÈRE-
APPALACHES
BENOÎT GINGRAS, PIERRE LAINESSE.....36

CORPORATION D'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE BÉLAIR ET BPR GROUPE-CONSEIL
FRANÇOIS LAJOIE46

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Alors, reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Bonjour à
chacun, chacune d'entre vous. Je pense qu'il y a un certain nombre de personnes qui sont ici
aujourd'hui, étaient là hier, je ne reprendrai pas au complet tout mon boniment, mais
simplement rappeler que nous sommes à la deuxième partie de l'audience. Alors que la
10 première partie de l'audience est davantage consacrée à l'information et à des questions, la
deuxième partie de l'audience est essentiellement consacrée à l'expression d'opinions dans le
cadre de mémoires.

15 Le déroulement est le suivant. Vous venez présenter votre mémoire. Nous l'avons lu au
préalable, nous en avons discuté entre nous. Vous pouvez résumer, faire une brève synthèse
de votre mémoire et nous pourrons ensemble échanger, vous poser des questions pour bien
comprendre un certain nombre d'aspects des choses que vous abordez. On essaie de vous
consacrer à peu près une demi-heure, c'est un cadre global dans lequel on essaie de s'inscrire.

20 Je rappelle que les mémoires ne sont rendus publics donc qu'au moment où vous les
déposez. Nous les donnons aux journalistes au début de la rencontre avec embargo jusqu'au
moment où vous avez présenté officiellement votre mémoire. Par ailleurs, évidemment, si vous
décidez que vous le donnez vous-même, ça, c'est de votre ressort. C'est simplement que, de
notre côté, nous devons respecter et attendre que vous ayez présenté votre mémoire.

25 Il existe, dans la règle de procédure, un article sur un droit de rectification à toute
personne présente dans l'audience. Si, au cours de l'exposé, il y a des faits qui vous
sembleraient contraires à la réalité, vous avez un droit de rectification. Ce n'est pas un droit
argumentaire, ce n'est pas le droit de faire une argumentation dans un autre sens ou à
s'opposer à ce que quelqu'un a dit, mais seulement un droit de rectification. En général, il n'est
30 pas utilisé et c'est aussi bien comme ça, mais il faut savoir que ça existe dans le cas où il y a
des erreurs de faits.

35 Aujourd'hui, nous aurons quatre présentations de mémoires: la Fédération de l'UPA
Beauce-Côte-Sud, Lévis-Bellechasse et Lotbinière-Mégantic; le Conseil régional de
l'environnement de Chaudière-Appalaches; la Régie régionale de la Santé et des Services
sociaux Chaudière-Appalaches et la Corporation d'aménagement de la rivière Bélair
conjointement avec le groupe BPR Groupe Conseil.

40 J'invite donc immédiatement les représentants de la Fédération de l'UPA, s'il vous plaît.
Si vous voulez venir vous asseoir. Alors, messieurs, nous vous écoutons.

M. PIERRE DEMERS :

45 Alors, monsieur le président, madame, monsieur le commissaire, je me présente, Pierre Demers. Je suis président de la Fédération de l'UPA de la Beauce. Je vais vous présenter les gens qui sont avec moi. Il y a monsieur Guy Lapointe qui est président de la Fédération de l'UPA de Côte-Sud, et monsieur Jean-Marie Laliberté qui est président de la Fédération de l'UPA de Lévis-Bellechasse.

50 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour!

55 **M. PIERRE DEMERS :**

Je ne voudrais pas faire une lecture intégrale, comme vous le disiez, du mémoire. Je vais faire ressortir les principaux éléments de notre mémoire, puis faire état des recommandations que nous y faisons.

60 Peut-être en préambule, le présent mémoire n'a pas pour but de se substituer à celui soumis par la Confédération de l'UPA à la présente Commission, qui va être déposé à Longueuil, je pense, la dernière journée. En conséquence, pour ce qui concerne les orientations et politiques de l'UPA en matière de gestion de l'eau, nous vous référons à ce document de portée provinciale.

65 Notre mémoire, pour sa part, est de portée régionale et traduit la réalité agricole en Chaudière-Appalaches. Il se veut donc complémentaire ou accessoire à celui de l'UPA. Nous espérons qu'il saura apporter un éclairage intéressant et une nouvelle dimension pour votre Commission, en montrant entre autres les actions qui ont été entreprises par les producteurs et productrices agricoles pour la protection de l'environnement. D'ailleurs, c'était une demande
70 d'un intervenant hier à ce sujet-là, connaître les actions des producteurs agricoles.

Donc, il me fait plaisir, au nom des 5 460 exploitations agricoles de la région Chaudière-Appalaches, de vous faire connaître nos préoccupations et principales actions en matière de
75 gestion de l'eau. Il va sans dire que pour la région, il s'agit d'une région d'élevage de tout premier plan et de l'un des plus importants bastions de l'agriculture de la province, comme en font foi les informations que vous trouvez dans le mémoire.

80 Tributaire d'un développement agricole rapide, de politiques encourageant la productivité à moindre coût et du service-conseil offert dans le contexte socio-économique de l'époque, qui tenait plus ou moins compte des considérations environnementales et favorisait la concentration des élevages pour des fins d'économie d'échelle, la région se trouve aujourd'hui confrontée avec une problématique de surplus de fumier dans un grand nombre de municipalités.

85

90

Nous sommes conscients qu'en Chaudière-Appalaches, le principal défi de la profession passe par la pratique d'une agriculture raisonnée, seule capable de nous faire cheminer sur la voie d'un développement durable. Ainsi, dans toutes les actions menées auprès de notre collectivité agricole, nous cherchons constamment à promouvoir tout développement agricole qui intègre la prise en compte des impératifs sociaux, environnementaux, fauniques et sanitaires, tout ceci en complémentarité avec une réalité agroéconomique qui se veut compétitive et évolutive.

95

Au cours des années 80, les producteurs et productrices agricoles ont déjà entrepris des investissements importants pour l'entreposage des fumiers. À partir de 88, avec l'appui du programme d'aide à l'amélioration de la gestion des fumiers, programme d'aide à l'investissement en agroenvironnement, et aujourd'hui Prime Vert, c'est quelque 60 M\$ qui ont été investis en assainissement agricole, dont plus de 25 M\$ par les producteurs et productrices agricoles eux-mêmes. D'ici 2003, l'ensemble des entreprises assujetties à l'obligation d'avoir un lieu d'entreposage étanche seront conformes à la réglementation.

100

105

Ce n'est que depuis le début des années 90 que l'état des connaissances a démontré que l'entreposage ne représentait qu'une partie des gains pour améliorer la qualité de l'eau. À ce moment, l'analyse de la situation nous a démontré la complexité du problème de pollution diffuse, beaucoup plus long à solutionner.

110

À partir de ce constat, les fédérations régionales ont entrepris la réalisation sur le territoire de Chaudière-Appalaches de nombreuses activités destinées à mieux comprendre la portée des pratiques agricoles sur l'environnement et à vérifier les ajustements à apporter par les producteurs et productrices agricoles de la région dans leurs habitudes et comportement.

115

En agriculture, il faut ajouter à la construction des lieux d'entreposage la gestion des matières fertilisantes que sont les fumiers pour bien les utiliser sur nos sols, sans les dégrader ou les épuiser.

120

Malgré l'importance du défi de l'assainissement agricole dans la région, il faut souligner qu'en plus, on nous demande aujourd'hui de valoriser, à des fins agricoles, les boues générées par les systèmes d'assainissement municipaux et industriels. Qu'à cela ne tienne, la classe agricole s'est engagée à relever le défi. Pour nous, le sol et l'eau sont les ressources de base pour vivre de l'agriculture et nos membres sont de plus en plus sensibles à cette question.

125

C'est donc dans cet esprit que les fédérations régionales de l'UPA de la région Chaudière-Appalaches, l'UPA de Lévis-Bellechasse, de Lotbinière-Mégantic, de la Beauce et de la Côte-Sud, ont élaboré en partenariat une démarche agroenvironnementale et développé une expertise les ayant conduits à réaliser un ensemble d'événements d'importance dans l'actuel contexte québécois.

Soulignons notamment notre participation à la structuration d'un réseau de clubs-conseils en agroenvironnement, à la mise en place d'une coopérative de gestion des surplus de fumier et à notre travail acharné de concertation avec les intervenants du milieu.

Au chapitre des communications, de nombreuses initiatives méritent aussi d'être citées, telles la publication de périodiques de sensibilisation agroenvironnementale, Cap-Vert, Au Courant, à Contre-Courant, d'un guide de distances d'épandage, qui a été diffusé à l'ensemble des producteurs et productrices agricoles de la région, de la réalisation d'un diagnostic agroenvironnemental à la ferme. Ce dernier n'est d'ailleurs pas étranger à la décision de l'UPA de recenser 25 000 entreprises agricoles au Québec. Dans notre région, c'est plus de 94 % des exploitations qui ont participé à la réalisation du portrait agroenvironnemental. C'est l'un des meilleurs taux de participation au Québec.

Nous souhaitons maintenant vous faire connaître un peu plus en détail certaines particularités de la région porteuses de promesses, de même que nos attentes en regard de la politique de gestion de l'eau à leur égard.

En premier, le Comité multipartite sur la gestion des fumiers en Chaudière-Appalaches. Ce comité a débuté ses activités à la demande de nos fédérations en 1992 comme Comité dit tripartite, MAPAQ, ministère de l'Environnement, UPA. Aujourd'hui, le Comité multipartite sur la gestion des fumiers regroupe des représentants des fédérations régionales de l'UPA; des syndicats régionaux des producteurs de porcs; de la Conférence des préfets des MRC de Chaudière-Appalaches; de l'organisme de gestion des surplus de fumier de la région FERTIOR; du Conseil régional en agroenvironnement de Chaudière-Appalaches; et des trois directions régionales soit du MAPAQ, du ministère de l'Environnement et de la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de la région.

Son mandat en est un de concertation entre les intervenants afin de solutionner le problème relié à la gestion des surplus de fumier, d'informer les intervenants, productrices et producteurs, vendeurs d'engrais, transporteurs à forfait, municipalités, MRC, résidants, toute la population en général, des orientations, décisions et actions visant l'atteinte de l'objectif du Comité. Il est l'interlocuteur privilégié répondant du dossier de gestion des fumiers face aux différents intervenants.

Au fil des ans, les membres du Comité multipartite se sont reliés à trois objectifs pour Chaudière-Appalaches: soit limiter l'augmentation du nombre d'unités animales autorisé par le ministère de l'Environnement dans les zones dites en surplus; de gérer adéquatement les volumes de fumier produits dans les zones en surplus; et d'éviter de créer de nouvelles zones en surplus de lisier.

On est en attente pour une réglementation régionale dans la mesure où on aura fini les discussions au niveau provincial pour les réglementations environnementales.

Au niveau de la gestion de l'eau par bassin versant, la région Chaudière-Appalaches constitue pour le Québec un laboratoire de connaissances pour qui s'intéresse à la gestion de l'eau par bassin versant. On en a eu état hier. On y dénombre en effet quatre comités de bassin, soit un pour chacune des rivières suivantes: la Boyer, l'Etchemin, la Chaudière et la rivière Du Sud. Les différentes fédérations régionales se sont fortement impliquées dans certains d'entre eux.

Comme on l'a dit hier, tous ces comités travaillent à restaurer des rivières, dont le territoire est à dominance agricole, par une approche de gestion intégrée des ressources. Pour la rivière Chaudière, l'approche est particulière et spécifique, soit, comme vous le savez, de développer un modèle de gestion de l'eau par bassin versant avec l'élaboration d'un SDE, schéma directeur de l'eau, et d'un modèle de financement, le tout soumis à une consultation publique.

Notre recommandation par rapport à la gestion de l'eau par bassin versant. Nous croyons que la gestion de l'eau par bassin versant constitue une approche de gestion fort pertinente et près des problèmes du milieu. Toutefois, dans la politique de gestion de l'eau à venir, nous recommandons que l'adhésion soit volontaire et que la prise de décision soit consensuelle, cela étant rendu impératif au retard des programmes d'aides en assainissement en agriculture par rapport aux autres secteurs d'activités et à la particularité du solutionnement de la problématique de pollution diffuse. Selon nous, les choses ne pourront être différentes que lorsque ce retard aura été comblé.

En ce qui concerne la coopérative de gestion des surplus de fumier et la question des surplus de fumier spécifiquement, FERTIOR a pour mission de gérer la disposition agronomique, économique et environnementale des surplus de fumier et lisier du territoire de Chaudière-Appalaches. Cet organisme regroupe actuellement 414 exploitations agricoles dont les services-conseils sont assurés par 12 conseillers.

Déjà fortement impliquées lors du démarrage, nos fédérations assurent un rôle de support et de suivi à cette coopérative afin de voir à ce que le cheminement de cette organisation permette de résoudre la problématique des municipalités aux prises avec des surplus de fumier et de lisier.

Pour nous, FERTIOR constitue une avenue intéressante et nécessaire à la problématique des surplus dont les interventions devraient, en plus d'assurer la gestion des surplus de lisier, susciter le développement de projets qui permettront le traitement des fumiers et lisiers.

Notre recommandation par rapport à cette problématique. Nous jugeons que l'alternative offerte par le traitement technologique des engrais de ferme représente une des solutions des plus importantes à considérer. C'est pourquoi nous recommandons que le gouvernement, dans sa politique de gestion de l'eau, prenne l'engagement de supporter le développement d'une expertise en matière de traitement technologique des effluents d'élevage. Il est également

215 essentiel que le gouvernement continue d'apporter le support nécessaire à FERTIOR dans la réalisation de son mandat.

220 Les clubs-conseils en agroenvironnement constituent, selon nous, un élément clé de l'approche éducative qu'il faut privilégier auprès des producteurs et productrices agricoles, qui devrait leur permettre de s'approprier plus rapidement de nouvelles pratiques dans un objectif de développement durable.

225 Dès la mise en place de ce nouveau service en 93, quatre clubs ont été mis en place en Chaudière-Appalaches, alors qu'on en comptait douze pour l'ensemble du Québec. À ce moment, on dénombrait 108 exploitations agricoles, membres des quatre clubs, qui avaient embauché quatre conseillers.

230 En 97, nous comptons six clubs regroupant 200 membres et en 99, nous retrouvons douze clubs-conseils en agroenvironnement dans la région. Ceux-ci desservent 560 exploitations grâce à l'intervention de vingt conseillers. Cette formule est en plein essor et suscite l'intérêt des producteurs et productrices agricoles dans une perspective agroenvironnementale.

235 Je voudrais souligner qu'avec les membres de FERTIOR et les membres des clubs, c'est 25 % des entreprises agricoles qui ont embauché des conseillers pour les aider en agroenvironnement, pour leur donner des conseils en agroenvironnement.

240 Les plans d'action agroenvironnementaux. Nous allons maintenant vous présenter les grandes lignes du plan d'action de nos quatre fédérations. Il s'inscrit dans le cadre de la stratégie agroenvironnementale de l'UPA.

245 Afin d'assurer un support continu et permanent dans le milieu et de permettre des interventions efficaces, les fédérations régionales de l'UPA disposent de quatre ressources conseils en agroenvironnement. Ces agents agroenvironnementaux, dont le mandat est de stimuler les initiatives et les innovations favorisant la prise en charge par les producteurs des principaux enjeux agroenvironnementaux, permettront, entre autres, d'accentuer la sensibilisation, l'information et la formation des producteurs et productrices agricoles; de favoriser la concertation des différents intervenants qui oeuvrent dans le milieu; de promouvoir le développement des services-conseils en agroenvironnement; de susciter le développement et le transfert de nouvelles technologies en agroenvironnement; et de coordonner en région la stratégie agroenvironnementale de l'UPA.

255 Après un an d'intervention, les activités réalisées sont déjà fort nombreuses et le plan d'action prévu pour les trois prochaines années par les agents agroenvironnementaux devrait assurer des retombées permanentes et durables à moyen et long termes. Vous trouverez d'ailleurs en annexe le bilan de la première année et le plan d'action pour les années à venir.

En termes de conclusion, comme vous avez pu le constater, les actions réalisées par les producteurs agricoles et l'UPA pour assurer un meilleur environnement en Chaudière-Appalaches ont été fort nombreuses depuis le début des années 90. Priorisant d'abord la résolution de problèmes ponctuels, les producteurs et productrices ont consacré d'importants investissements pour la réalisation de structures d'entreposage. Les efforts en ce sens devraient se poursuivre au cours des trois à quatre prochaines années grâce au support du Programme Prime-Vert. Aussi, les budgets consacrés à l'assainissement agricole doivent être accrus pour assurer le rattrapage nécessaire dans notre secteur d'activités par rapport aux autres secteurs.

Comme jamais, les producteurs et productrices agricoles déterminés à solutionner le problème de pollution diffuse entendent bien poursuivre le virage agroenvironnemental entrepris depuis déjà quelques années. Nul doute que pour ce faire, il faut compter une période de transition suffisante pour permettre que la sensibilisation et la formation des producteurs donnent des résultats tangibles. Il faut aussi prendre en considération le fait que des facteurs externes, telles les conditions climatiques, agissent de façon particulière sur les pratiques agricoles. Aussi, toute réglementation ou orientation doit être adaptée pour tenir compte des conditions particulières de chaque exploitation et de l'agriculture en général.

Il est clair qu'en Chaudière-Appalaches, le milieu agricole est passé du discours à l'action au cours des dernières années. Des changements sont observés, entre autres au niveau de certaines pratiques culturelles de fertilisation.

Il a été démontré, il y a une dizaine d'années, la majorité des lisiers étaient épandus l'automne alors qu'il pouvait y avoir plus de lessivage. On a vu par le portrait agroenvironnemental en production porcine, puis on voit par les recommandations des agronomes dans les clubs-conseils, qu'à peine 20 % des lisiers maintenant sont épandus à l'automne. Le reste est épandu pendant la saison de végétation. C'en est un exemple de modification de pratique culturelle, qui devrait donner des résultats assez intéressants dans les prochaines années.

Donc, des changements sont observés au niveau des pratiques culturelles et au niveau des services-conseils qui se sont accentués.

La concertation entreprise dans la région devrait également permettre de maintenir des bases solides pour une action agroenvironnementale efficace, en autant que le soutien financier soit adéquat pour supporter les actions menées.

L'expérience des dernières années laisse entrevoir l'importance de se concerter sur les actions afin de favoriser la démarche globale d'assainissement agricole, dans le but de mieux y traduire les implications et les efforts susceptibles de répondre dans les meilleurs délais aux objectifs de réduction de la pollution diffuse d'origine agricole.

Nous croyons qu'il faille rapidement investir dans la prévention afin d'assurer l'obtention de résultats appropriés et permanents à long terme. Aussi, le support de l'État est important

pour assurer un développement et un transfert technologique qui réponde aux attentes du milieu agricole. Entre autres, en termes de traitement des lisiers pour la région ici, c'est important.

Enfin, nous profitons de cette tribune pour inviter l'ensemble des intervenants du monde non agricole à bien reconnaître la place indispensable de l'agriculture dans notre société, de manière à accompagner harmonieusement les producteurs et les productrices vers la réussite de l'actuel défi agroenvironnemental.

Nous remercions les membres de la Commission sur la gestion de l'eau de nous avoir donné l'occasion de faire connaître notre opinion et nos préoccupations sur la gestion de l'eau en Chaudière-Appalaches. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Demers. Je vais vous poser une question assez directe. Dans vos recommandations revient souvent le mot «support de l'État», «soutien». Je ne sais pas si le mot «support» ou le mot «soutien» ont le même sens. Après ça, en conclusion, «grâce au support de l'État», «le support de l'État».

Est-ce que vous avez chiffré? Supposons qu'on se dise, les problèmes de pollution agricole, les problèmes de pollution ponctuelle, de pollution diffuse, il y a une batterie de solutions possibles. Ça peut se chiffrer à quoi? Est que dans votre tête, il y a une représentation de ça?

M. PIERRE DEMERS :

Je pense qu'on n'a pas fait de chiffres précis là-dessus. Ce que je pourrais vous dire, c'est qu'en termes de structures d'entreposage pour régler le ponctuel, on parle actuellement dans le Programme Prime-Vert de quelque chose comme 400 millions \$ pour investir au cours des quatre ou cinq prochaines années.

LE PRÉSIDENT :

Pour l'ensemble du Québec ou votre région?

M. PIERRE DEMERS :

Pour l'ensemble du Québec. Oui, oui, pour l'ensemble du Québec.

LE PRÉSIDENT :

Prime-Vert, c'est quoi?

M. PIERRE DEMERS :

C'est le programme qui est... c'est pour aider à la construction des structures d'entreposage. C'est l'ancien PAAGFF et ça a changé de nom deux ou trois fois.

LE PRÉSIDENT :

Les sigles changent souvent.

M. PIERRE DEMERS :

Oui. On parle de, en tout cas, il a été prévu autour de 400 millions \$. Ça devrait à tout le moins faire une grande partie, répondre à une grande partie des besoins à ce niveau-là.

LE PRÉSIDENT :

400 millions \$ d'investissement global ou 400 millions \$ d'investissement de l'État?

M. PIERRE DEMERS :

Moi, je pense que c'est global, à date, si mes données sont bonnes. Non, le programme de l'État, c'est le 400 millions. C'est ça. Puis il reste l'autre partie, qui est à peu près 30 %, 35 %, qui vient des producteurs.

En termes de pollution diffuse, c'est beaucoup plus difficile de chiffrer. C'est des actions, c'est du service-conseil, c'est des actions à mener, de la sensibilisation, puis de l'information, puis de la formation auprès des producteurs. C'est plus difficile. On parle des plans de fertilisation qui vont...

On parle, à date, dans la stratégie agroenvironnementale de la formation de quelques cent clubs en agroenvironnement au Québec, globalement. Le montant exact de l'aide qui serait nécessaire pour ça, je ne l'ai pas, là, mais ça donne un aperçu. Il y a la question des structures, il y a la question de la pollution diffuse.

LE PRÉSIDENT :

Quand vous dites, en page 9 de votre mémoire, en bas, qu'il faut compter une période de transition suffisante pour permettre la sensibilisation et la formation des producteurs et productrices agricoles, le délai que vous avez en tête, c'est quoi, ça, le temps suffisant? Est-ce que c'est un horizon de cinq ans? Un horizon de dix ans? Un horizon de quinze ans? Êtes-vous capable de préciser ça?

M. GUY LAPOINTE :

390 Disons qu'on travaille sur les actions pour améliorer les problématiques que l'on connaît, avec les solutions qu'on connaît. Donc, ça, ça se fait à court terme. On a l'encadrement technique à l'intérieur des clubs. On a nos commentaires agroenvironnementaux qui passent l'information.

395 Mais à moyen et long termes, quand on regarde la problématique phosphore, je pense qu'avec le gouvernement, on s'est négocié des délais, mais c'est pour être capable de trouver des solutions au traitement, des solutions pratiques pour que ce soit vivable pour le secteur. Je pense qu'on est conscient des problématiques, mais on veut finalement qu'il y ait des solutions qui soient applicables au milieu.

400 Actuellement, les technologies et les connaissances ne permettent pas d'apporter des solutions sur toutes les facettes de la problématique. Entre autres, au niveau justement des pertes, pas ponctuelles, mais des pertes...

405 **LE PRÉSIDENT :**

Diffuses.

M. GUY LAPOINTE :

410 ... des pertes diffuses, il reste quand même qu'il y a beaucoup de travail à faire, l'identification de terrain, l'encadrement technique sur chaque entreprise. Ça, au niveau de nos clubs agroenvironnementaux, les conseillers peuvent faire un travail qui est énorme avec les connaissances qu'on a aujourd'hui en 1999-2000. Et je pense qu'il y a un travail qui doit se continuer dans ce secteur-là, mais on a besoin d'un peu de temps pour trouver d'autres méthodes, d'autres façons de travailler avec les problématiques qui seront identifiées.

420 C'est tout récent qu'on connaît la problématique du phosphore par rapport au développement agricole du Québec. C'est quelque chose que, si on recule de quinze ou de vingt ans, les conseillers agricoles ne prenaient même pas en compte les engrais de ferme et on fertilisait plus souvent qu'autrement sur des bases azote. Alors, aujourd'hui, on a une connaissance différente. On ne nie pas les problématiques puis on travaille sur les solutions.

M. JEAN-MARIE LALIBERTÉ :

425 Une chose que je pourrais rajouter aussi par rapport à ça, le portrait agroenvironnemental qui a été fait sur l'ensemble des fermes au Québec va nous aider aussi à voir aussi la problématique de plus près et peut-être amener des solutions face à ça. Parce qu'à l'heure actuelle, c'est tout de même abstrait, on ne peut pas tout connaître les problèmes qu'il peut y avoir par rapport à toutes ces problématiques.

430 Parce que comme producteur, il faut être conscient que le sol qu'on a chez nous et l'eau, c'est notre partie ça pour travailler et pour en vivre. C'est ça qui nous rapporte. On n'est pas

intéressé demain matin, nous autres, à vouloir dégrader le sol. On est là pour vouloir continuer à cultiver, nos générations à venir à cultiver aussi. Alors s'il y a des problématiques, on va essayer de les résoudre, mais il faut savoir vraiment il est où le problème. Mais avec le portrait agroenvironnemental, ça va nous permettre à voir la problématique et à trouver des solutions face à cette problématique-là.

À l'heure actuelle, il y a bien des choses qui sont abstraites encore. Il y a des méthodes qui ont été changées, il y a des choses qui sont mieux depuis des années. Par rapport aussi à ce qui est arrivé avec, je dirais, la concentration de la production et avec l'évolution de l'agriculture a fait en sorte que ça nous a amenés à être plus productifs, à en avoir plus par rapport à la concentration. Ça a amené aussi des effets par rapport à la pollution. Mais en même temps, il faut trouver les solutions face à ça, parce que ce qui arrive, face à ça...

Parce qu'on en demande beaucoup au producteur, on voudrait qu'il soit plus efficace, qu'il y en ait plus. Pour être capable d'en vivre, je dirais pour faire vivre une famille, ça en prend plus et à ce moment-là, bien, ça occasionne qu'un producteur en fait plus.

Alors, tout ça ensemble a amené des problématiques, mais ils vont aller à mesure où on va trouver où est vraiment le bobo.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Messieurs Demers, Lapointe et Laliberté, merci pour votre témoignage. J'aimerais avoir vos commentaires sur les connaissances. Dans votre mémoire, vous mentionnez:

«Ce n'est que depuis le début des années 90 que l'état des connaissances a démontré que l'entreposage ne représentait qu'une partie des gains pour améliorer la qualité de l'eau.»

Alors, vous avez mentionné que la pollution diffuse maintenant est une préoccupation importante. Compte tenu que -- puis vous venez de mentionner d'ailleurs, je pense, monsieur Lapointe, que la question du phosphore, c'est une préoccupation récente. Avant, on peut dire qu'on fertilisait assez librement sur la base de l'azote. Si on prend la gestion des fumiers, comment être sûr que, par exemple, les trois objectifs sont les bons? Est-ce que vous avez des indicateurs pour mesurer si...

Étant donné que, bon, il y a deux mentions, que les connaissances évoluent très vite, puis qu'on n'est finalement pas sûr à 100 % que les méthodes choisies sont les méthodes qui vont régler le problème. Alors là, pour la gestion des fumiers, il y a trois objectifs. Comment mesurer ça? Est-ce que vous avez des indicateurs de mesure dans le temps? Est-ce que vous vérifiez finement l'atteinte de ces objectifs-là?

M. PIERRE DEMERS :

Vous parlez des trois objectifs en ce qui concerne les municipalités en surplus, quand on fait état dans le mémoire...

LE PRÉSIDENT :

Page 6.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Oui, à la page 6, les trois objectifs.

LE PRÉSIDENT :

Le Comité tripartite, vous avez trois objectifs: limiter l'augmentation du nombre, gérer adéquatement les volumes.

M. PIERRE DEMERS :

Les critères de mesure sont là. Ils nous servent depuis déjà quelques années pour identifier la problématique. On connaît les volumes de fumier produit, de lisier produit. On connaît la capacité du support des sols en fonction des plantes qui poussent sur les sols, des rendements qu'on obtient de ces sols-là. Donc, c'est de cette manière-là qu'on identifie c'est quand une municipalité est en surplus ou quand il y a possibilité d'avoir encore des augmentations dans ces municipalités-là.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Donc, pour cet aspect-là, c'est assez facile de contrôler les quantités.

M. PIERRE DEMERS :

C'est facile. C'est complété maintenant avec les plans de fertilisation, avec l'organisme FERTIOR qui fait un suivi assez serré de la gestion des lisiers dans ces municipalités-là. Je pense qu'on est en mesure de connaître -- on a des indicateurs, au niveau du ministère de l'Environnement, au niveau du ministère de l'Agriculture par les fiches d'enregistrement des producteurs, pour connaître les volumes de lisier puis les superficies cultivées dans ces municipalités-là, pour avoir une très bonne image de ce que ça représente.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Maintenant, pour les autres aspects, vous mentionnez que le programme des clubs finalement a favorisé une embauche de vingt conseillers. C'est un gros investissement quand même, vingt conseillers. Comment vous mesurez la performance et l'impact de cette opération-là?

M. GUY LAPOINTE :

Disons que ça, ça va être toujours difficile à mesurer parce que le conseiller devient un professionnel qui vient donner des conseils sur chaque ferme. C'est un encadrement technique sur l'ensemble des pratiques agricoles.

Alors, il vient mesurer sur chaque ferme un peu -- il fait le portrait de la ferme. Il regarde son développement. Il regarde ses volumes d'engrais disponibles, puis les besoins des cultures, mais aussi ses méthodes de culture. Alors, il y a des conseils pratiques qui sont donnés dans la façon de faire de tous les jours, dans les volumes d'application, dans les suivis des cultures, dans le contrôle des mauvaises herbes. Je pense qu'il travaille sur toute la facette de l'agroenvironnement. Entre autres, un de ses principaux rôles, c'est de surveiller les distances des cours d'eau, les recommandations par rapport à ça.

Je pense qu'il va faire un encadrement technique à l'échelle de la ferme. C'est un encadrement technique personnalisé à l'entreprise. Je pense que ça, pour nous autres, c'est un actif important parce que ce n'est pas donné dans un bureau, c'est des conseils techniques donnés sur le terrain à la dimension de l'entreprise puis aux besoins de l'entreprise. Alors, c'est ça qui fait la différence. C'est que c'est personnalisé, puis ça va répondre à un besoin de l'entreprise pour améliorer tout l'agroenvironnement au niveau de l'entreprise.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Et est-ce que les vingt conseillers ont une formation identique à l'approche agroenvironnementale? Est-ce qu'ils se parlent entre eux? Est-ce qu'il y a un...

M. PIERRE DEMERS :

Il y a un réseau de conseillers, il y a une personne qui est responsable de ce réseau-là au niveau provincial, pour s'assurer qu'il y ait de la diffusion de l'information entre les différents conseillers puis qu'il y ait de la formation qui soit adaptée.

Mais si je me permets, en plus au niveau des critères de mesure au niveau des clubs, je pense qu'il y a des éléments dans les conseils des gens qui nous permettent -- au niveau des volumes d'achat d'engrais chimiques, entre autres, en les comparant d'une année à l'autre, je pense qu'on est en mesure de bien saisir des améliorations au niveau de la fertilisation, au niveau de l'achat des pesticides, de la réduction d'achat de pesticides, au niveau des superficies qui sont couvertes par les plans de fertilisation.

Il y a beaucoup de mesures comme ça qui nous permettent de dire: on avance dans le dossier de l'agroenvironnement, on va de l'avant, on est capable de le mesurer. Mais comme Guy le disait, ça ne se mesure pas toutes les actions. Il y a beaucoup plus que des mesures bien précises.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

565

Vous avez mentionné le nombre de producteurs qui ont joint ces clubs-là. Quelle est la motivation de ces producteurs-là à embarquer, à joindre ces clubs?

570

M. GUY LAPOINTE :

575

Nous autres, en fait, d'abord c'est une adhésion volontaire. Donc, sur l'ensemble du territoire, on en fait la promotion. Et finalement, il y a des tournées qui se font avec les producteurs de ces clubs-là à l'intérieur de divers dossiers d'amélioration. Mais aussi on a des conseillers, c'est-à-dire des coordonnateurs agroenvironnementaux dans chacune des nos fédérations qui, eux, s'assurent de passer un minimum d'information des résultats ou des avancements de ces clubs-là à l'ensemble de la population agricole.

580

Comme on sait que le secteur agricole n'adhérera jamais à 100 % à des formules de groupe, on s'assure de faire passer le maximum d'informations et de connaissances à l'ensemble des producteurs agricoles. Et ce coordonnateur-là, lui, s'assure par des...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Oui, mais là, vous m'expliquez comment vous faites pour sensibiliser. C'est très bien.
Mais qu'est-ce qui motive un producteur à joindre les rangs?

M. GUY LAPOINTE :

Je pense qu'on en fait la promotion comme de quoi que le producteur a aussi des responsabilités, puis plus souvent qu'autrement il a des intérêts économiques. Parce que lorsque le producteur valorise davantage les engrais de ferme, réduit ses pesticides, il y a des gains là. Il y a des gains avec un maintien...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

C'est là la valeur ajoutée.

M. GUY LAPOINTE :

... avec un maintien de la productivité. Je pense que là, le producteur dans bien des cas réalise qu'il peut substituer des engrais minéraux par des engrais de ferme avec des résultats qui sont comparables. Je pense que ça, c'est une des raisons majeures.

Mais aussi, je pense que le producteur est un petit peu isolé sur son entreprise, puis ces encadrements techniques là lui apprennent beaucoup de choses au niveau du contrôle des mauvaises herbes, détection des mauvaises herbes, le choix des herbicides. Il y a tout un côté économique autour de ça aussi pour le producteur, puis vivant là, au niveau des connaissances puis le transfert de la technologie. Le producteur est intéressé.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Donc, c'est payant de faire de l'agroenvironnemental. C'est ça que vous leur expliquez?

M. GUY LAPOINTE :

Oui, effectivement, il y a des gains économiques à bien des endroits, oui.

M. JEAN-MARIE LALIBERTÉ :

Et en plus, c'est des conseils neutres. Le conseiller qui va là, il n'a rien à vendre, excepté l'agroenvironnement. Par contre, tu vas avoir des conseils d'un vendeur d'intrants, peu importe, lui, il va vendre un produit. Il va le conseiller quand même, mais ce n'est pas de la même façon.

625 Ça fait que c'est pour ça, le producteur, en plus d'avoir des conseils d'une personne qui
est vraiment en dehors, je dirais, de l'industrie, c'est une personne-ressource pour le conseiller
sur sa ferme, et en plus il y a une économie face à... je pense qu'une des principales raisons,
c'est un peu avoir un soutien et puis...

630 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

C'est un conseiller indépendant.

635 **M. JEAN-MARIE LALIBERTÉ :**

Complètement indépendant, oui.

640 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

J'aurais une dernière question à poser sur la gestion par bassin versant. La Fédération
adhère à cette approche-là, mais vous mentionnez que vous recommandez que l'adhésion soit
volontaire parce qu'il y a un retard, dites-vous, dans les programmes d'assainissement agricole
et aussi dans le règlement des problèmes de pollution diffuse. Est-ce que l'argument ne peut
pas être renversé aussi: d'autant plus qu'il y a un retard, ce serait urgent et important que les
645 producteurs adhèrent à la gestion par bassin versant?

650 **M. PIERRE DEMERS :**

Il faut bien comprendre que la question d'adhésion volontaire, ça ne veut pas dire qu'on
ne veut pas y participer, puis qu'on va y participer rien que si on veut bien y participer. Ce n'est
pas ça la question. Ce n'est pas dans ce sens-là que c'est dit.

655 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Non, mais on sent dans votre texte...

660 **M. PIERRE DEMERS :**

Bien, ça peut être interprété comme ça. C'est peut-être...

665 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

On sent qu'il y a un frein là.

665 **M. PIERRE DEMERS :**

Oui, il y a un certain frein, mais je pense qu'on a démontré dans les dernières années qu'on avait des intentions de participer au comité de bassin, entre autres de la rivière Chaudière. On a dit aux gens de la rivière Etchemin, puis ça, je pense qu'il faut bien... par rapport à des questions qui ont été soulevées hier, on leur a dit que pour l'instant, on travaillait dans un bassin, nous, qu'était la rivière Chaudière pour la Fédération de la Beauce. On va établir un modèle, on va le définir et après ça on verra à travailler à d'autres endroits, parce que ça demande quand même beaucoup d'énergie.

675 Ceci dit, on a toujours été participants, depuis le début, même au comité provisoire du Comité de bassin de la rivière Chaudière, pour faire part de nos recommandations puis pour faire part de nos façons de voir. On a adhéré aux différents objectifs du bassin.

680 Ce qu'on veut dire par la question d'adhésion volontaire, c'est que si on parle de financement aujourd'hui, comme il a été dit hier ici par les gens du COBARIC, de dire qu'il fallait que la grande partie des investissements soit assumée par les gens du milieu, à date, on n'est pas d'accord avec ça, puis c'est là qu'on parle de volontariat.

685 Quand il y a du retard comme on en connaît en assainissement agricole, quand il y avait eu 380 millions \$ de promis dans PAAGFF au départ, puis il y en a eu à peine 100 millions \$ d'investis, on a des retards à assumer, qu'on ne veut pas en plus avoir des redevances importantes ou d'avoir à assumer l'ensemble des coûts de l'assainissement agricole. Ce serait trop facile de dire: «Asteure qu'on a réglé le problème municipal, les autres, asteure, arrangez-vous avec votre affaire, puis payez-le tout.» Parce que c'est plus qu'une problématique d'entreprise là, c'est un peu social.

690 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Vous êtes d'accord pour participer, mais vous n'êtes pas rendus aux redevances encore.

695 **M. PIERRE DEMERS :**

On n'est pas encore rendu là. C'est là qu'on dit le volontariat, quand on parle de volontariat.

700 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

D'accord, merci.

705 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Cette question m'intéressait, celle à laquelle vous venez de répondre. Une autre qui m'est venue et que peut-être j'ai interprétée aussi dans les propos que vous avez tenus un peu plus tôt dans votre présentation, c'est que vous avez dit, grosso modo, je vous cite au texte:

710 «En plus des surplus de fumier, on nous demande d'utiliser les boues d'assainissement des municipalités, boues industrielles, etc.»

Est-ce que dans le fond, ça ferait votre affaire de n'avoir que les surplus de fumier à gérer? Est-ce que je dois comprendre ça?

715 **M. GUY LAPOINTE :**

Je pense que le problème est tout entier. On a déjà des volumes très importants au niveau des fumiers, lisiers sur le territoire. Et de trouver une dynamique pour en disposer d'une façon adéquate dans son entier est une problématique majeure. Puis quand on regarde, il y a plusieurs projets au niveau du territoire, au niveau des boues municipales, ça a été des résultats qui ont été intéressants mais ça a fini que ça a fait comme grossir le volume à gérer. Alors, c'est une problématique supplémentaire.

725 Pour les producteurs qui sont prêts à le recevoir, je pense que ça peut être intéressant pour l'ensemble du milieu. Mais ce n'est pas une problématique d'objection, c'est une problématique qui fait gonfler la problématique existante. C'est ça, je pense, qu'on veut faire valoir. C'est comme au niveau des boues qui peuvent provenir, ou des résidus forestiers, je pense qu'on a eu une réflexion au niveau du comité multipartite et il y a encore des choses à compléter comme réflexion dans ce secteur-là.

Je pense que la réflexion n'est pas toute complétée, mais on est conscients que ça augmente les volumes à gérer et ça augmente les volumes de matières fertilisantes dans une situation où on a déjà de la difficulté à tout faire convenablement. C'est dans ce sens-là.

735 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Pourriez-vous m'apporter la précision parce que j'ignore, quand vous dites: «on nous demande», est-ce qu'il y a comme une sorte d'obligation? Est-ce qu'elle est simplement morale ou c'est tout simplement un service qu'on demande aux agriculteurs dans différentes régions?

M. PIERRE DEMERS :

745 Il n'y a pas d'obligation réglementaire ou quoi que ce soit pour gérer les boues sur les terres agricoles, les boues industrielles ou les boues municipales. C'est sous une forme de volontariat. D'ailleurs, il y a eu des études, il y a eu des ententes de prises, entre autres Ville Sainte-Marie avec le Club de fertilisation de la Beauce.

Mais ce qu'on dit à date au niveau des boues, on dit qu'on va commencer par gérer de façon adéquate les lisiers sur les sols qu'on a. C'est la priorité, c'est de gérer les lisiers sur les sols. Là, où il y a de la place, il y a des espaces disponibles, oui, on peut gérer les boues, puis on peut travailler avec le monde municipal, puis les industries, mais on va commencer par solutionner le problème de la gestion des lisiers. Puis après ça, on verra le reste. C'est en priorité.

Mme GISELE GALLICHAN, commissaire :

J'ai une autre question, messieurs. Elle a trait à l'approche que vous avez auprès de certains de vos membres qui, par exemple -- bon, j'ai lu récemment dans une coupure de presse, je crois que c'est à Sainte-Croix-de-Lotbinière, donc c'est dans le secteur ici, qu'un producteur qui élève déjà une catégorie d'animaux dit que pour avoir une meilleure rentabilité, il songe à une porcherie. Bien sûr, il y a des tollés qu'on entend.

Dans une région comme celle que vous nous décrivez vous-même ici où il y a déjà des surplus, il y a déjà des problèmes, est-ce qu'auprès d'un membre, vous avez des approches, compte tenu, bien sûr, que là de toute évidence c'est lui qui l'affirme, il a un problème de rentabilité. Qu'est-ce que vous faites dans des circonstances comme celle-là?

M. GUY LAPOINTE :

Il y a un constat qu'on peut faire. On tend à responsabiliser chaque producteur sur sa façon de faire. À partir de ce constat, un producteur qui est en problème dans sa façon d'opérer, de plus en plus il devra régler ses problèmes. On va chercher des solutions, nous autres, d'une façon globale. Mais à la limite, je pense que ça va revenir au producteur.

Par contre, lorsqu'un producteur a ses espaces, il répond à l'ensemble des lois et règlements, lorsqu'un producteur a peut-être une relève à établir, puis qu'il a quand même dans sa conduite, dans sa façon de faire, il a tout chez lui pour être capable de produire ou d'augmenter sa production, je pense qu'on s'est toujours dit: «Il a toujours été responsable. Il a le droit comme producteur, comme chef d'entreprise de finalement ajuster son modèle de production en autant qu'il le fait d'une façon convenable.» À la limite, il va se trouver probablement un certain nombre de producteurs qui devront faire des efforts supplémentaires ou devront aller au traitement parce qu'ils ne se sont pas pris en main de façon adéquate.

Ça, c'est un peu notre position. Nous, on veut responsabiliser chaque producteur. On veut finalement trouver des solutions globales, on veut améliorer la situation, mais on ne pourra pas tout régler les problèmes. Pour la partie d'un producteur qui est correct, qui fait les choses d'une façon convenable, qui a les espaces, qui a la terre pour, je pense qu'il doit être capable d'ajuster sa production, lui, chez eux. C'est un producteur responsable. C'est comme un chef d'entreprise responsable. Il se doit d'être capable, dans notre société, d'ajuster son affaire.

Mme GISELE GALLICHAN, commissaire :

795 Une dernière question, quant à moi, monsieur le président. Doit-on comprendre qu'il n'est absolument pas question dans votre perspective à vous présentement d'accélérer le processus. C'est impossible économiquement, en particulier pour la Fédération ici régionale, d'accélérer les différents processus pour diminuer la pollution diffuse.

800 **M. PIERRE DEMERS :**

Actuellement, je pense que les producteurs s'y investissent passablement de façon importante. Parce que ça revient aussi un peu à la capacité des producteurs de l'assumer là. Je pense qu'on fait la sensibilisation en fonction de ça, c'est dans l'esprit de dire: «Il faut aller le plus rapidement possible.»

805 À date, le tempo est là, puis probablement qu'il va s'accélérer dans les années à venir. Mais ça dépend bien gros, ça, d'une question de marché puis de capacité économique. Vous l'avez dit là. Ça peut varier d'une année à l'autre; ça peut varier dans le temps, ça aussi. Mais le tempo s'est accéléré dans les dernières années, en termes d'agroenvironnement, puis on l'a vu dans les données qu'on vous a soumises.

810 Est-ce qu'on peut aller encore plus vite? Moi, je pense qu'il faut respecter -- le développement durable, il y a l'élément environnement, il y a l'élément économique, il y a l'élément sociologique. Il y a un paquet de choses là-dedans, mais il faut tenir compte de tous ces éléments-là quand on parle de développement durable. En tout cas, nous autres, c'est dans cet esprit-là qu'on le fait.

LE PRÉSIDENT :

820 Là, évidemment, on touche un point qu'il faudra approfondir ultérieurement et c'est lié à votre transition, le temps de transition suffisant par rapport à votre milieu, par rapport au milieu social aussi et par rapport aussi à l'urgence de la question dans la nature elle-même. Alors, là, il y a une espèce d'évaluation du temps qui est assez complexe.

825 Merci, messieurs. Merci beaucoup de votre contribution et d'être venus nous rencontrer. J'imagine qu'on va rencontrer vos collègues de région en région, alors ça va nous donner beaucoup de portraits régionaux avant d'avoir l'ensemble de la position de tout l'organisme. Merci beaucoup et bonne chance à vous.

830 **M. PIERRE DEMERS :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

835 Alors, une minute de détente, s'il vous plaît.

(SUSPENSION)

840 **LE PRÉSIDENT :**

J'invite maintenant le Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches, s'il vous plaît. Bonjour, madame!

845 **Mme DIANE FORGET :**

Bonjour, monsieur le président!

850 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, vous connaissez les règles du jeu?

Mme DIANE FORGET :

855 Oui.

LE PRÉSIDENT :

860 On vous écoute faire une brève présentation et on aura sans doute des questions à vous poser.

Mme DIANE FORGET :

865 Bonjour, madame Gallichan, monsieur Genest! Bienvenue, au nom du CRECA, dans la magnifique région de Chaudière-Appalaches.

870 J'aimerais bénéficier de mon droit de rectification pour un élément tout simple, à savoir lorsque les gens de l'UPA ont nommé les représentants du comité multipartite, ils ont identifié le Conseil régional de l'environnement comme étant le Conseil régional en agroenvironnement. Alors, tout simplement de dire, c'est bien le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches qui siège au comité multipartite.

LE PRÉSIDENT :

875 Très bien.

Mme DIANE FORGET :

880 L'autre chose, vous allez voir que tout au long de notre mémoire, on cite qu'il y a cinq organismes de rivière dans la région et en principe, il y en a quatre. Parce que le cinquième, c'est la Corporation de la rivière Bélair, qui est en fait un club agroenvironnemental et, bon, je leur laisse le soin de faire leur propre présentation.

885 Alors, rapidement, je vais introduire le CRECA en disant...

LE PRÉSIDENT :

Juste me rappeler votre nom, s'il vous plaît.

890 **Mme DIANE FORGET :**

Diane Forget. Alors, le CRECA a été fondé en 1991 et reconnu par le ministère de l'Environnement en 95. Nous comptons 338 membres, qui sont des représentants des secteurs socio-économiques et des groupes environnementaux.

895 L'eau est une priorité pour le CRECA, qui travaille en concertation avec les organismes de lac et de rivière de la région. Nous avons trois organismes de rivière qui siègent à notre conseil d'administration. Et de plus, le CRECA siège sur le conseil d'administration du COBARIC et est nouvellement membre du conseil de bassin de la rivière Etchemin.

900 J'aimerais spécifier d'entrée de jeu que le présent mémoire est le fruit d'une concertation, mais qui n'a pas nécessairement fait l'unanimité de tous ses membres. Et j'aimerais spécifier également que l'objectif visé par le CRECA dans la présente démarche est d'exposer les problématiques, de travailler en concertation à l'intégration de solutions durables sans aucune intention de porter atteinte aux initiatives du milieu qui se prend en main avec les ressources dont il dispose.

905 Alors, la présentation va comporter trois éléments que je vais aborder très rapidement. Le premier est l'eau souterraine, notre principale source d'eau potable; le deuxième, ce sont les impacts de l'agriculture sur l'eau; et le troisième, la gestion par bassin. Et lors de ce dernier élément, je serai très très brève, considérant que les organismes de gestion de l'eau du Québec sont les experts en la matière et ils le font très bien.

915 Alors, ceci étant dit, concernant l'eau souterraine, j'aimerais porter à l'attention de la Commission un fait important, qui est à l'effet que 80 % de la population du Québec s'alimente à partir de l'eau de surface, alors que près de la moitié de la population de Chaudière-Appalaches, elle s'alimente par eau souterraine, et que de cette moitié, environ 50 % de la population s'alimente à partir de puits individuels.

920 Ceci étant dit, ça implique qu'une contamination ou un abattement de la nappe d'eau souterraine, qui alimente les puits individuels, ne permettrait pas de raccorder à un réseau d'aqueduc ces habitations considérant la faible densité de la population sur le territoire.

On a dénombré dans la région certains cas de contamination d'eau souterraine, contamination bactériologique et en nitrates. Selon le portrait de l'eau du ministère de l'Environnement, la gestion des matières fertilisantes n'est pas étrangère aux problèmes que l'azote cause à certaines sources d'eau potable. De plus, on a dénombré plusieurs cas de puits individuels dont les concentrations en nitrates sont en dépassement. Cette contamination met en péril la santé des femmes enceintes et des nourrissons de moins de six mois. Et ça, c'est une donnée de la Régie régionale de la santé et des services sociaux.

Quant à la disponibilité de l'eau souterraine, aucun conflit entre les usagers n'a été rapporté. Toutefois, plusieurs épisodes de sécheresse que nous avons connus cet été ont créé un déficit d'approvisionnement en eau potable pour certaines municipalités. Par exemple, pour la Municipalité de Saint-Elzéar, ils ont dû faire parvenir de l'eau par camion-citerne pour alimenter leur population.

Donc, en résumé, près de la moitié de la population Chaudière-Appalaches est dépendante de l'eau souterraine et les alternatives sont peu accessibles. Cette situation exige que des mesures de protection adéquate soient prises pour réduire à la source les activités qui risquent d'en altérer la qualité ou la quantité.

Le CRECA recommande donc au gouvernement une série d'éléments que je vais survoler très rapidement sans entrer dans les détails. Alors, dans un premier temps, le gouvernement devrait investir dans l'acquisition de connaissances afin que soit dressé un portrait du potentiel aquifère du Québec; soumettre tout captage d'eau souterraine de 75 mètres cubes par jour et plus à une procédure publique. Et ici, on ne fait pas référence à une procédure du BAPE. C'est quelque chose de plus léger, si je peux dire.

Ensuite, c'est de modifier la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin que soit obligatoire pour une municipalité la détermination d'un périmètre de protection immédiate, rapprochée et éloignée des ouvrages de captage, actuels et futurs, alimentant un réseau de distribution d'eau potable. Actuellement, les municipalités ne délimitent qu'un périmètre de protection immédiate de 30 mètres, ce qui, selon nous, est nettement insuffisant pour protéger tant la qualité que la quantité de l'eau souterraine.

Ensuite, le CRECA propose que soit adopté sans délai le projet de règlement sur le captage des eaux souterraines; de prévoir une campagne d'information afin que les citoyens, qui exploitent un puits privé, soient sensibilisés à l'importance de procéder à une analyse de leur eau deux fois par année, tel que le recommande le guide «Attention aux nitrates dans l'eau potable» édicté par le ministère de l'Environnement, il y a déjà quelques années.

Le pourquoi de cette recommandation, c'est évidemment que nous, ici dans la région, comme je le disais tout à l'heure, on a dénombré des puits où il y avait un dépassement en nitrates et donc, il y a un risque d'atteinte à la santé publique ici.

Enfin, une autre recommandation qu'on ne retrouve pas dans le mémoire, qui est d'élargir les conditions d'admissibilité du Programme Eau Vive, afin de permettre aux petites municipalités, qui ont déjà un ouvrage de captage, d'obtenir une aide financière pour la détermination des périmètres de protection.

Maintenant, si on passe au deuxième élément qui est l'impact de l'activité agricole sur l'eau, comme l'UPA nous a bien mentionné, l'agriculture a des retombées économiques importantes pour la région. L'agriculture, en fait, les producteurs agricoles se sont pris en main. Ils ont opéré un virage agroenvironnemental que nous, on ne peut que féliciter, ainsi que l'UPA.

On veut aussi souligner le travail de l'organisme de gestion des fumiers, FERTIOR, des douze clubs agroenvironnementaux et des quatre organismes de rivière sur le territoire, qui, pour chacune des rivières, ont des tronçons plus ou moins longs, si je peux dire, de terres agricoles. Enfin, il y a le comité multipartite qui est le fruit d'une concertation, dont l'UPA nous a parlé tout à l'heure.

L'objectif du CRECA ici est dans un premier temps de mettre en lumière ces initiatives et de les encourager et, dans un deuxième temps, de proposer au gouvernement des solutions pour peut-être un peu aller dans le sens de la question de madame Gallichan, à savoir des mesures pour accélérer le virage agroenvironnemental opéré par les producteurs.

Alors, trois séries de mesures sont proposées, à savoir des mesures réglementaires et administratives, des incitations économiques et un soutien technique qui sera offert aux producteurs. Dans le cadre des mesures réglementaires et administratives, je voudrais donner à la Commission certains états de faits qui sont constatés, à savoir que les surplus constatés dans la région sont plus importants que dans toute autre région du Québec. À cet égard, on a soumis une carte en annexe 3, qui démontre les zones où l'on constate des surplus importants.

De plus, il existe dans certains secteurs de la région une quantité importante de cheptels élevés au-delà du nombre d'animaux autorisé par le ministère de l'Environnement, ce qu'on appelle les cheptels illégaux. Enfin, il y a un maintien d'une pression du développement dans la région ici.

Le comité multipartite considère que les outils réglementaires actuels sont inadaptés et, pour ce faire, a proposé, comme le disait tout à l'heure l'UPA, une section particulière pour la région Chaudière-Appalaches qui serait intégrée dans le règlement national, dans la mesure où les négociations provinciales n'atteindraient pas les objectifs que nous nous sommes fixés.

LE PRÉSIDENT :

Êtes-vous capable de m'expliquer ce point-là? Je n'ai pas posé la question tantôt, mais ça veut dire quoi? Ça veut dire des choses plus sévères ou moins sévères?

Mme DIANE FORGET :

1015 Plus sévères. Parce que la norme provinciale actuelle fait en sorte que l'élément phosphore, qui est un élément plus contraignant, va être pris en considération sur un échéancier beaucoup plus long que ce que le multipartite ici demanderait. Ça, c'est un élément parmi d'autres.

LE PRÉSIDENT :

1020 Donc, par rapport à un échéancier, disons, qui est à 2008, je pense...

Mme DIANE FORGET :

Jusqu'à 2011.

1025 **LE PRÉSIDENT :**

... 2011 dans le projet de règlement, vous souhaiteriez un échéancier plus bref pour la région ici.

1030 **Mme DIANE FORGET :**

Notamment.

LE PRÉSIDENT :

1035 Très bien.

Mme DIANE FORGET :

1040 Je ne sais pas si le ministère de l'Environnement vous avait déposé un argumentaire complet sur ce que devrait comprendre le règlement régional et tous ces éléments, en fait.

Alors, le CRECA, évidemment, est en faveur d'une adoption rapide de cette section régionale du règlement. En plus, le CRECA aimerait que -- je vais vous lire le paragraphe ici
1045 parce que c'est un peu technique, puis après ça, on essaiera de voir si on se comprend bien.

Alors, c'est de tenir compte dans le calcul des zones de concentration de la capacité d'un bassin ou d'un sous-bassin à recevoir une augmentation de cheptels. Cette approche implique qu'une municipalité peut ne pas être considérée en surplus selon la méthode de calcul
1050 des zones de concentration; par contre, le bassin ou le sous-bassin dans lequel elle est située peut être en surplus.

Est-ce que c'est clair?

1055 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

Mme DIANE FORGET :

1060 Bien. Le CRECA demande aussi que soient octroyées à la Direction régionale du ministère de l'Environnement les ressources humaines et financières suffisantes afin de lui permettre d'assurer la conformité des pratiques agricoles aux prescriptions réglementaires actuelles et proposées, prioritairement pour les opérations de contrôle et de suivi.

1065 Et sur ce point, j'avais mis en note de bas de page - que je trouve relativement importante - que l'effet dissuasif des sanctions est atteint par la certitude de l'imposition de sanctions plus que par le fait d'être passible d'amendes élevées non appliquées.

1070 Et ce qu'on vit ici - je ne sais pas pour les autres régions - et ce n'est pas par un manque de volonté du ministère de l'Environnement qui fait, je considère, tout ce qu'il peut avec les moyens qu'il a, c'est qu'il y a un manque de contrôle et de suivi sur le terrain. Et bien que je sois d'accord à ce que les producteurs se prennent en main puis qu'il y ait beaucoup de travail de sensibilisation, je crois que le contrôle a sa place parce qu'il y aura toujours des -- j'appelle ça
1075 des récalcitrants. Et je considère qu'il est important que la Direction régionale ait les outils pour assurer la conformité de ces pratiques agricoles là aux normes environnementales.

Enfin, soutenir et promouvoir les solutions alternatives et complémentaires à l'épandage, tel que le traitement, ainsi que la recherche et le développement. Évidemment, l'UPA nous a
1080 dit qu'une des solutions doit passer par le traitement. Puis nous, on considère que oui,

effectivement, le traitement est une des solutions à privilégier et on doit continuer la recherche dans ce sens-là.

1085 Pour le secteur des incitations économiques, je vais aller un peu plus rapidement. Suite à la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire du Québec tenue en 98, l'objectif de doubler les exportations agricoles d'ici 2005 est ressorti. Un tel objectif, on comprend bien, signifie qu'il y aura un plus grand développement de la production ici à Chaudière-Appalaches, notamment.

1090 Alors, dans un premier temps, le CRECA recommande au gouvernement de concilier ses objectifs de croissance économique pour le secteur agricole avec la capacité de support des sols à recevoir une charge de fertilisants sans qu'une contamination des eaux souterraines et une destruction des écosystèmes aquatiques en découlent.

1095 De plus, on recommande au gouvernement d'instaurer un guichet unique des données relatives aux exploitations agricoles. À cet égard, j'aimerais vous citer un exemple. Un producteur peut fournir des données à la Régie des assurances agricoles qui sont différentes de données au ministère de l'Environnement, ce qui fait en sorte que la Régie des assurances agricoles subventionne des cheptels illégaux, en somme là. Alors, si on avait un guichet unique de données, on pourrait éviter une telle situation.

1100 Ensuite, le CRECA aimerait voir des subventions conditionnelles à la conformité d'une exploitation agricole aux prescriptions environnementales; aussi, promouvoir la certification environnementale pour les exploitations agricoles, telle que développée en Estrie; et poursuivre et accentuer l'investissement dans l'assainissement agricole. Et sur ce point, le CRECA appuie
1105 l'UPA, il est évident qu'il y a des investissements majeurs qui vont devoir se faire dans l'assainissement agricole.

1110 Maintenant, pour la section information et soutien technique, si on parle des clubs-conseils en agroenvironnement, je pense que l'UPA l'a dit, nous avons douze clubs-conseils, ce qui représente 25 % des exploitations d'élevage de la région qui sont membres d'un club. J'aimerais souligner toutefois que seulement quelques clubs de la région intègrent d'autres éléments que la fertilisation à leur soutien technique aux agriculteurs.

1115 Pour l'organisme de gestion de fumiers FERTIOR, j'aimerais tout simplement souligner que FERTIOR travaille à l'implantation d'une usine de traitement des lisiers et de fumiers qui s'avère, comme on disait, une solution d'avenir.

1120 Les trois recommandations du CRECA sont de bonifier les mesures incitatives existantes afin qu'un plus grand nombre de producteurs adhèrent à un organisme-conseil, en soumettant, par exemple, l'octroi de subventions conditionnellement à son adhésion; s'assurer que les organismes-conseils travaillent pour les producteurs d'un même bassin ou sous-bassin; doter les organismes-conseils des ressources et de l'expertise nécessaire, afin de sensibiliser et former leurs membres notamment à la protection des bandes riveraines et des habitats fauniques, considérant que l'eau est un écosystème avant tout.

1125

Enfin, je terminerais rapidement sur «La gestion de l'eau: trente ans plus tard». Il y a près de trente ans, le gouvernement du Québec créait une commission d'étude sur les problèmes juridiques de l'eau. Plusieurs des recommandations de la Commission Legendre sont demeurées lettre morte, mais demeurent d'actualité. Notamment, il était proposé au

1130

gouvernement d'octroyer un statut juridique à l'eau comme ressource collective et de considérer qu'elle relève de la compétence étatique; de procéder à une réforme du droit de l'eau afin d'harmoniser les lois, règlements, politiques, directives et programmes ayant une incidence sur l'eau et d'opter pour la gestion de l'eau par bassin.

1135

Alors, trente ans plus tard, humblement, devant vous, je vous recommande d'inclure ces trois recommandations dans votre rapport.

J'aimerais terminer avec un élément du rapport de la Commission Legendre, qui est tout à fait d'actualité encore aujourd'hui:

1140

«Nous avons donc la conviction très nette que le Québec doit s'engager résolument vers une véritable réforme du droit de l'eau. Toute hésitation aura inévitablement pour effet d'augmenter la note que les contribuables devront assumer tôt ou tard. Si l'on maintient le statu quo juridique, il faudra vraisemblablement, en 1980, affecter au problème de l'eau une proportion de deniers publics aussi importante que celle qui est actuellement affectée au problème d'éducation. Il s'agit donc de choisir maintenant.»

1145

Alors, c'est tout pour moi.

1150

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame. Vous avez un mémoire qui est assez complexe, qui est très élaboré sur certains points. Alors, je laisse mes collègues poser quelques questions. Allez-y, madame Gallichan.

1155

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

J'attendais que vous alliez à la page 20. Vous avez tout résumé avec la phrase du rapport de la Commission Legendre. J'avais trois questions qui avaient trait aux pages 20, 22 et 23; alors si vous voulez, on peut y aller. Dans cette page 20, vous faites allusion aux forces et aussi, sans aller dans le détail, à ces sentiments d'appartenance dont il fut question hier pour la gestion d'un bassin versant.

1160

Je crois comprendre que vous faites partie, votre organisme fait partie, par exemple, du Comité pour la rivière Etchemin. Comment, à titre de membre de ce conseil, envisagez-vous les regroupements dont on parlait hier avec COBARIC? Est-ce que pour vous, par exemple, si des regroupements devaient se faire par grande région, puisque comme on est ici à moins de deux heures de route de la rivière Chaudière, est-ce que ça se fait ça ce regroupement de

1165

bassins dans un cas comme ça ou si dans votre concept, les deux rivières et ces deux bassins là sont totalement différents, on ne peut pas identifier ou avoir des sentiments d'appartenance d'une part et d'autre, mais cet organisme de gestion de l'eau dont vous parlez, vous l'accepteriez comme chapeau. Est-ce que c'est ça que je comprends dans l'élaboration que vous nous avez faite ou si j'ai tort?

Mme DIANE FORGET :

En fait, ce qu'on dit, c'est qu'un organisme de gestion de l'eau pourra être attiré à un ou plusieurs bassins. Le COBARIC a élaboré quatre critères. Malheureusement, je ne me souviens pas des quatre, mais un des critères disait qu'il fallait avoir un bassin assez peuplé, une masse de population...

LE PRÉSIDENT :

On parlait d'une masse de 100 000, moins de deux heures.

Mme DIANE FORGET :

Aussi, un autre critère était d'avoir des réalités relativement similaires. Ici, dans Chaudière-Appalaches, les quatre rivières ont toutes une réalité commune, c'est-à-dire qu'elles ont certains tronçons, et même je crois que la rivière Boyer, elle est exclusivement agricole.

Disons qu'on ne parle pas de la rivière Boyer. Maintenant, si on parle de la rivière Du Sud, la rivière Chaudière et la rivière Etchemin, en amont, on retrouve des terres boisées. On descend un peu, c'est production agricole; et à l'embouchure, c'est plus urbain. Je pense que c'est des rivières qui ont des similitudes au niveau de leur réalité, au niveau des usages, en tout cas, qui sont là.

Maintenant, évidemment que ça sera à évaluer si le Comité de l'Etchemin ne devra pas fusionner avec le COBARIC, considérant que le bassin de population de l'Etchemin n'est pas très important. Et dans la mesure où le gouvernement décide que ces organismes devront s'autofinancer, ce sera évidemment quelque chose à évaluer.

Maintenant, si le gouvernement décide, par exemple, de dire: «On fait avec les organismes de gestion de l'eau un peu ce qu'on fait avec les conseils régionaux de l'environnement, c'est-à-dire qu'on leur donne une reconnaissance statutaire avec un encadrement, des objectifs, des obligations et un certain montant annuel pour remplir leur mandat», à ce moment-là peut-être que cette obligation de fusion, compte tenu de la nécessité d'autofinancement, elle n'est peut-être plus aussi présente.

Autrement dit, ce que je veux dire, c'est que probablement ce sera selon ce que le gouvernement décidera au niveau du financement de ces organismes-là, je pense.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1215 Justement, j'y venais. C'était ma deuxième question. Vous avez abordé cet élément-là.
Vous le voyez comment ce financement-là? Est-ce que le simple citoyen, l'utilisateur d'eau du
robinet pour sa famille, est-ce que la perception que vous avez est que, une fois que le coût de
l'eau sera identifié, venons-en d'abord au simple citoyen, il devra assumer davantage. Ou si
1220 dans le concept de financement, vous voyez que ce sont les grands utilisateurs et les grands
pollueurs qui devront donner davantage que présentement.

Mme DIANE FORGET :

1225 Je dois avouer que ce n'est pas un élément qui a été discuté au sein du conseil
d'administration du CRECA. Toutefois, mon idée là-dessus, c'est de dire: je pense que tout
citoyen a un droit fondamental à avoir une eau de qualité et en quantité suffisante.

1230 Maintenant, est-ce qu'il ne serait pas imaginable de dire: on aura un seuil minimal qui
sera «gratuit», c'est-à-dire les besoins primaires qui devront être comblés et attachés à un droit
fondamental, et par la suite, pour consommation excédentaire, là aller chercher un financement
soit pour l'OGE, soit pour tout simplement dire: «Maintenant, le vrai prix de l'eau, il est inclus»,
afin de s'assurer que la gestion qu'on fait de notre eau -- afin que les coûts réels se répercutent
dans notre gestion de l'eau.

1235 Maintenant, pour les grands utilisateurs et tout ça, je pense que oui, il va falloir en venir
à ça aussi. Dans le fond, c'est de rendre redevable l'administré, quel qu'il soit, à son utilisation
ou à sa détérioration de l'eau. Et ça, c'est un principe du COBARIC sur lequel le CRECA
adhère.

1240 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

1245 Donc, on en vient à cet élément que vous dites, la tarification peut être une solution,
mais vous la voyez comment? Est-ce que vous allez jusqu'à penser à des compteurs d'eau soit
par quartier ou en tout cas chez les grands utilisateurs?

Mme DIANE FORGET :

1250 Évidemment que les compteurs d'eau pour les particuliers, je pense... en tout cas, je ne suis pas une connaisseuse là-dedans, mais il me semble que ce ne sera pas une entreprise très rentable que d'installer les compteurs d'eau, considérant, par exemple, qu'ici la population est tellement disséminée sur le territoire.

1255 Maintenant, pour les grands utilisateurs qui sont facilement détectables, si je peux dire, oui, ça s'applique très bien.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1260 Ma dernière question était la suivante. Est-ce que je dois comprendre dans ce que vous avez dit tout à l'heure - ça, vous l'avez abordé - cette recommandation que vous faites d'instaurer le guichet unique, dans le fond, ça revient à dire il faudrait qu'un ministère à vocation économique comme le ministère de l'Agriculture soit «relativement assujéti» aux normes environnementales. Est-ce que c'est dans ce sens-là quand vous dites: «Il faudra que les mêmes données et que chaque Ministère applique enfin la norme, reconnaisse la norme et un autre l'applique.»

1265 **Mme DIANE FORGET :**

1270 Le Ministère, vous voulez dire quand il applique ça dans ses programmes? Vous voulez dire que ça s'applique aux programmes qu'il met de l'avant? Est-ce que c'est ça que vous voulez dire, les programmes, les octrois de subventions, des choses comme ça?

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1275 Oui, ça va jusque là, puisque vous avez dit que, bon, présentement à cause sans doute des données qu'elle reçoit, la Régie des assurances agricoles subventionne des unités animales non autorisées par le ministère de l'Environnement. Donc, devons-nous comprendre que vous souhaitez qu'un ministère, par exemple celui-là à vocation économique, tienne compte des normes environnementales?

1280 **Mme DIANE FORGET :**

1285 En fait, tout ministère, quel qu'il soit, devrait tenir compte des normes environnementales. Parce que ce qu'on vit en ce moment, c'est que le gouvernement investit dans l'assainissement des eaux à coup de milliards de la main gauche, si je peux dire, et de la main droite, il subventionne des pratiques je pourrais dire non conformes aux normes environnementales. Et à quelque part, tout ça, ça se contredit.

Et donc, pourquoi éventuellement on ne pourrait pas voir le ministère de l'Industrie et Commerce dire: «Maintenant, je subventionne une entreprise dans la mesure où elle a un C.A., elle est conforme», puis tout ça, là.

1290

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1295

Sur ce point, vous avez affirmé que la Régie des assurances agricoles subventionnait des cheptels illégaux. C'est quand même une accusation assez grave. Est-ce que vous voulez dire par là que cette Régie ne fait pas la validation de ses données? Est-ce qu'elle utilise des données non vérifiées, non valides? Et pouvez-vous nous donner un exemple?

Mme DIANE FORGET :

1300

En fait, peut-être qu'il aurait fallu que je cite ma source. C'est le Vérificateur général qui a dénoncé cette situation, je crois dans son rapport 96-97. Et concrètement, ce que ça veut dire, c'est qu'un producteur qui - on appelle ça une fiche CP-12 - un producteur qui, dans sa fiche CP-12, donne son nombre, par exemple, réel de cheptel, ça lui donne droit à tant de subvention de la Régie des assurances agricoles. Toutefois, ce nombre réel de cheptel, il arrive qu'il soit bien au-delà ou au-delà des exigences du certificat d'autorisation émis par le

1305

ministère de l'Environnement, tout simplement.

LE PRÉSIDENT :

1310

Donc, le ministère de l'Environnement lui permet tant d'unités animales et, en réalité, il en a davantage.

Mme DIANE FORGET :

1315

Voilà.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1320

Est-ce que vous croyez que cette situation perdure depuis sa dénonciation par le Vérificateur général?

Mme DIANE FORGET :

1325

Selon mes vérifications téléphoniques, disons, la semaine dernière, oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1330 D'accord, très intéressant. Donc, c'est à suivre. Ça veut dire que, finalement, la Régie ne fait pas les vérifications nécessaires et les croisements de données avec le ministère de l'Environnement.

Mme DIANE FORGET :

1335 C'est ça. En fait, habituellement, le ministère de l'Environnement n'a pas accès aux données de la Régie des assurances agricoles.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1340 Et vice versa?

Mme DIANE FORGET :

Ça, je ne pourrais pas vous répondre. Je n'en suis pas certaine.

1345 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

La norme phosphore, j'ai bien compris que pour le CRECA, elle est dotée d'un calendrier d'application trop long - c'est votre opinion - et elle est moins contraignante.

1350 **Mme DIANE FORGET :**

Définitivement.

1355 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Est-ce que vous croyez qu'elle est quand même suffisante pour atteindre les objectifs qu'elle poursuit?

1360 **Mme DIANE FORGET :**

Si l'objectif poursuivi, c'est de donner le temps aux agriculteurs de faire le virage agroenvironnemental de façon à assurer la rentabilité de leur ferme, oui. Maintenant, si on a un objectif qui est de dire...

1365 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

L'objectif de la norme, c'est de protéger l'environnement, l'objectif global, d'après les déclarations et le discours du ministre quand elle a été promulguée.

1370 **Mme DIANE FORGET :**

Alors, bon, si c'est de cet objectif qu'on parle, malheureusement je ne suis pas une scientifique pour dire, oui ou non, ça va atteindre l'objectif, mais selon moi...

1375 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Non, mais c'est parce que vous dites, d'une part, qu'elle a un calendrier trop long.

1380 **Mme DIANE FORGET :**

Oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1385 D'autre part, qu'elle est moins contraignante que la norme précédente. Alors, la question qui se pose c'est: quelle est votre opinion sur sa valeur, finalement?

Mme DIANE FORGET :

1390 Au niveau environnemental, je considère que ça ne peut que retarder, si on veut, les progrès au niveau de l'assainissement de l'eau.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1395 Une dernière question. Vous avez mentionné qu'il y a des clubs agroenvironnementaux qui intègrent d'autres éléments que la fertilisation. Lesquels, par exemple?

Mme DIANE FORGET :

1400 En fait, un qui n'est pas mentionné dans mon mémoire, parce que je considérais le Club de la rivière Bélair comme étant plutôt un organisme de rivière, alors le Club de la rivière Bélair travaille par bassin et je crois qu'il intègre des dimensions écosystémiques importantes dans son projet.

1405 Un autre organisme, qui est le Club de fertilisation de la Beauce, qui a eu une entente avec la Fondation de la faune pour engager un biologiste afin de sensibiliser les producteurs à

l'importance des bandes riveraines et de leur richesse faunique qui, en fait, fait partie de l'écosystème sur lequel se trouve une terre agricole.

1410 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Et est-ce que tout club ne devrait pas avoir cette approche plus généralisée et complexe, globale?

1415 **Mme DIANE FORGET :**

En fait, les clubs devraient avoir cette approche. C'est qu'en ce moment, les clubs ont une «urgence», si je peux dire, c'est qu'ils ont l'urgence des surplus de phosphore et donc, ces éléments-là seront éventuellement traités. Mais pour l'instant, ce n'est peut-être pas leur première priorité.

Et nous, ce qu'on dit, c'est que dotons ces clubs-là d'une ressource supplémentaire qui aurait une expertise en ces matières, afin dans le fond d'accélérer tout le processus d'assainissement puis de contrôle du ruissellement du phosphore vers les plans d'eau. Parce qu'on sait que la bande riveraine, c'est une barrière importante.

1425 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, madame Forget, merci beaucoup d'être venue nous rencontrer. Veuillez remercier les membres de votre organisation, de votre conseil pour la contribution à ce mémoire. Merci.

Mme DIANE FORGET :

1435 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Une pause santé de quinze minutes et on recommencera avec la Direction régionale de la santé. Merci.

1440 (SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

1445

LE PRÉSIDENT :

1450

Alors, s'il vous plaît, je rappelle qu'il y a donc deux groupes qui présentent un mémoire dans cette deuxième section d'après-midi, la Direction régionale de santé et la Corporation d'aménagement de la rivière Bélair.

1455

Comme il n'y a pas eu d'autres personnes ni d'autres groupes qui nous ont signifié leur intention de déposer un mémoire, cela voudra dire que ce soir, nous ne siégerons pas. On mettra simplement une affiche à la porte en disant que la Commission ne siège pas, il n'y a pas d'obligation juridique à le faire, mais comme il n'y a pas d'autres mémoires, on ne siègera pas pour le plaisir de siéger. On en a déjà assez. Comme c'est là, le siège va être fatigué à la fin de la tournée, de toute manière.

1460

Donc, j'invite maintenant les représentants de la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de nous présenter leur mémoire. Bonjour, messieurs!

M. PIERRE LAINESSE :

1465

Bonjour, monsieur le président et monsieur, dame, les commissaires. Mon nom est Pierre Lainesse. Je suis conseiller en hygiène du milieu à la Direction de santé publique. Et mon voisin de table est Benoît Gingras, médecin-conseil dans le domaine de la santé et de l'environnement.

1470

Alors, d'entrée de jeu, je voudrais vous signifier que le mémoire est bien bref par rapport à l'ensemble des sujets qu'on pourrait aborder en santé publique. La raison est la suivante, c'est que notre Comité de santé environnementale provincial prévoit déposer un mémoire beaucoup plus étoffé sur la plupart ou l'ensemble des sujets de préoccupation. Et c'est un choix interne à chez nous, on a choisi de ne retenir que deux sujets d'intérêt plus régional. Et si vous sentez le besoin de nous questionner sur d'autres sujets, on est présents. Alors, comme il est bref, je vais le lire.

1475

1480

La Direction de la santé publique, de la planification et de l'évaluation de la région Chaudière-Appalaches est heureuse de contribuer aux travaux de la Commission du BAPE sur la gestion de l'eau au Québec en soumettant un bref mémoire. De par son rôle en matière de prévention et protection de la santé publique, la Direction de santé publique s'intéresse à un ensemble d'aspects de la gestion de l'eau comme par exemple ceux reliés à la qualité de l'eau potable, à l'utilisation de l'eau à des fins récréatives ou encore aux inondations.

1485

Dans le cadre de la tournée provinciale de la Commission sur la gestion de l'eau, il est prévu que le Comité de santé environnementale du Québec, qui lui-même relève du Conseil des directeurs régionaux de santé publique, présente un mémoire abordant un ensemble de questions et de préoccupations en santé publique. Dans ce contexte, la Direction de santé

publique de Chaudière-Appalaches a retenu de se limiter dans son mémoire à deux aspects distinctifs de nature plus régionale et qui lui semblent importants que la Commission retienne.

1490

D'une part, il s'agit de la dépendance relativement élevée pour la population de Chaudière-Appalaches envers l'eau souterraine en ce qui a trait à l'approvisionnement en eau potable. D'autre part, il s'agit de la présence en excès de composés azotés dans des sources d'eau potable de la région.

1495

Le portrait de l'approvisionnement en eau potable dans la région Chaudière-Appalaches, que nous avons élaboré conjointement avec le ministère de l'Environnement en 1995, fait ressortir que la région Chaudière-Appalaches diffère sensiblement du portrait provincial en ce qui a trait à son approvisionnement en eau potable. Par exemple, il ressort que ce ne sont que les deux tiers de la population régionale qui sont raccordés à un réseau d'aqueduc comparativement à 90 % pour l'ensemble du Québec. Qui plus est, le pourcentage varie d'une MRC à l'autre, s'étalant d'un minimum de 45 % dans la MRC Les Etchemins à un maximum de 88 % dans la MRC de Desjardins. Selon ce même portrait, il y avait, en 1991, quatre des onze MRC du territoire dont la majorité de la population n'était pas raccordée à un réseau d'aqueduc.

1500

1505

Ainsi, la Direction de santé publique souhaite que la Commission retienne tout au long de sa réflexion que de fortes proportions de la population, spécialement en milieu rural et agricole, sont desservies en eau potable par leur propre puits individuel et ne sont, à toutes fins pratiques, pas raccordables à aucun réseau d'aqueduc dû particulièrement à la faible densité d'habitations. Ils sont, à cet effet, directement dépendants de la qualité de l'eau sous leurs pieds pour leur approvisionnement en eau de consommation, sans alternative simple et efficace de remplacement advenant une contamination. Il s'agit là d'une première constatation propre aux régions comme la nôtre.

1510

1515

Il est donc primordial, particulièrement dans ce contexte, de s'assurer qu'il n'y ait pas de menace sur la qualité de l'eau souterraine, d'autant plus que la qualité de l'eau des puits individuels ne bénéficie pas d'un programme de surveillance. L'eau souterraine constitue généralement l'unique source d'approvisionnement en eau de consommation pour les résidences isolées.

1520

Aussi, la région Chaudière-Appalaches se distingue de la province en ce qui a trait à l'origine de l'eau pour l'approvisionnement en eau potable de sa population. Pendant que 80 % de la population québécoise s'alimente à partir d'eaux de surface, la population de Chaudière-Appalaches s'alimente majoritairement en eaux souterraines, autour de 50 %.

1525

Il s'agit là d'un autre argument qui milite en faveur de la protection de la qualité de l'eau souterraine dans la région Chaudière-Appalaches. Par ailleurs, le fleuve Saint-Laurent et la rivière Chaudière sont les deux principales sources d'eau potable d'origine superficielle. Ces deux cours d'eau fournissent de l'eau potable à environ 100 000 personnes sur le territoire de Chaudière-Appalaches.

1530

1535

Dans une région agricole comme la nôtre, aux prises avec des problèmes majeurs de surplus de fumier à gérer, il serait difficile de ne pas aborder la problématique de la présence d'azote en concentrations élevées dans les sources d'approvisionnement en eau potable. Dans le cas des eaux souterraines, l'azote dont on se préoccupe se trouve sous forme de nitrates, tandis que pour les eaux de surface, l'azote susceptible d'interférer avec la qualité du traitement de l'eau potable se trouve sous forme ammoniacale. La nature de la contamination des sources d'eau potable diffère donc selon qu'il s'agit d'une eau souterraine ou de surface.

1540

Exemple de cas de contamination via l'eau souterraine. La région Chaudière-Appalaches est déjà affectée par au moins un cas chronique d'excès de nitrates dans l'eau d'un réseau d'aqueduc à Saint-Gervais de Bellechasse, ainsi que plusieurs autres cas que nous découvrons graduellement à partir de sources diverses, de puits individuels aux prises avec des concentrations excédentaires en nitrates.

1545

Cette situation, notamment à Saint-Gervais dans la MRC de Bellechasse, s'enracine graduellement depuis quelques années et met en péril la santé des femmes enceintes et des nourrissons de moins de 6 mois. En effet, une surconsommation de nitrates par l'entremise conjuguée de l'alimentation et de l'eau potable est susceptible d'entraîner une maladie appelée la méthémoglobinémie affectant la qualité de l'approvisionnement des tissus corporels du nourrisson en sang bien oxygéné. Pour protéger la santé des nourrissons, ainsi que celle des femmes enceintes, la concentration maximale admissible a été déterminée à 10 mg d'azote par litre d'eau.

1550

1555

Or, les concentrations en nitrates dans le réseau d'aqueduc de Saint-Gervais, qui dessert environ 1 000 personnes, dépassent régulièrement la valeur de 15 mg d'azote par litre. Le risque pour la santé est pour l'instant atténué par une communication auprès de la population sensible lui demandant de s'abstenir d'utiliser ou de consommer cette eau, la seule manière appropriée étant cependant de s'assurer que les concentrations en nitrates se situent en dessous des normes et critères établis.

1560

1565

Dans le cas de Saint-Gervais, il faudra vraisemblablement qu'une nouvelle prise d'eau potable soit trouvée ou encore que la Municipalité se dote d'un système de traitement de l'eau destiné à réduire les concentrations en nitrates. En pratique, les coûts relatifs afin de corriger la situation sont certainement à l'origine de délais.

1570

Un autre exemple de contamination via l'eau de surface. Lors du passage de la Commission à Sainte-Marie les 24 et 25 mars derniers, le cas problématique du traitement de l'eau potable à Sainte-Marie, qui dessert environ 7 000 personnes, a été discuté. À certaines époques de l'année, un excès d'azote sous forme ammoniacale à la prise d'eau de surface de Sainte-Marie vient interférer avec le système de traitement de l'usine d'eau potable et occasionne non seulement des problèmes de goût et d'odeur, mais est aussi susceptible d'affecter l'efficacité réelle du pouvoir de désinfection de l'eau potable distribuée.

1575 Aussi, le portrait régional de l'eau de la région Chaudière-Appalaches, déposé le 16
mars 1999 à la Commission par le ministère de l'Environnement, mentionne que d'autres
réseaux, comme celui de Charny, sont aux prises avec un problème d'azote ammoniacal dans
l'eau brute de surface. Il est à noter que l'usine de traitement d'eau de Charny puise son eau à
même la rivière Chaudière et dessert plus de 20 000 personnes vivant à Charny, Saint-Nicolas
1580 et Saint-Rédempteur.

En conclusion, quelle que soit la manière dont on l'aborde, force est de constater que la
région Chaudière-Appalaches subit déjà des problèmes réels de contamination de son eau
potable par l'azote. Dans un avenir prochain, si rien ne change, d'autres problèmes d'aqueduc,
1585 dont l'eau souterraine est la source, surgiront comme à Sainte-Gervais et d'autres problèmes
d'aqueduc, dont l'eau de surface est la source, surgiront comme à Sainte-Marie. Parallèlement,
des cas de plus en plus nombreux de puits individuels seront aux prises avec des
concentrations excédentaires en nitrates.

1590 La forte pression agricole dans la région est certainement à l'origine d'une bonne partie
de l'azote excédentaire qui se retrouve dans les eaux du territoire. Compte tenu de la difficulté à
corriger les problèmes lorsqu'ils surviennent, la solution idéale de prévenir la contamination à la
source passe par une gestion réellement cohérente et efficace des fertilisants. Or, cette solution
s'avère pour l'instant inefficace. Il se dit bien des choses à ce sujet, il se fait même des
1595 expériences de gestion moins polluante, mais il demeure que le problème est malgré tout
présent et qu'il s'enracine.

Il faut prendre au sérieux les multiples avertissements lancés depuis plusieurs années à
savoir qu'il faut sans plus tarder cesser d'augmenter les surplus de fumier et commencer
1600 concrètement à réduire la pression agroenvironnementale afin qu'elle respecte la capacité de
support du territoire. Il faut agir pendant qu'il est encore temps et avant que ne surviennent des
atteintes à la santé de la population.

LE PRÉSIDENT :

1605 Merci. C'est sur votre conclusion que j'aimerais revenir par rapport à la même question
que j'ai posée tantôt aux gens de l'UPA, à savoir les délais.

Si on voit des nitrates dans l'eau souterraine, certains nous ont dit que c'était très difficile
à nettoyer un aquifère contaminé aux nitrates. Ça semble fort complexe à nettoyer. Mais si
1610 demain la pollution cessait, le temps de rétention, c'est-à-dire ce qui est déjà là, le temps que
ça migre, etc., si on a des signes d'avertissement, avez-vous une idée du temps dont on
dispose pour réagir et prévenir dans le sens de ce que vous demandez?

1615 **M. PIERRE LAINESSE :**

Je pourrais répondre d'une part pour les eaux de surface. Je pense que ça va de soi,
l'arrêt de surplus d'azote dans des eaux de surface fait rapidement son chemin. Et son effet

1620

positif en ce qui a trait aux aquifères, je ne m'y connais pas suffisamment en hydrogéologie pour vous dire combien de temps ça pourrait prendre.

Je ne sais pas si mon collègue aurait une idée supplémentaire?

1625

LE PRÉSIDENT :

Rappelez-vous, tantôt quand j'ai posé la question, je discutais autour du délai raisonnable. On comprend ça. Il y a des acteurs qui sont appelés à changer leurs habitudes, leur manière de produire. Et là, il y a un gap de transformation, d'intégration de nouvelles représentations, de nouveaux instruments. Et donc, le délai peut être long.

1630

D'un point de vue santé, vous nous alertissez sur deux phénomènes, deux communautés, Saint-Gervais et Sainte-Marie. Est-ce que ce phénomène-là risque de se développer rapidement pour un ensemble plus large de population.

1635

M. PIERRE LAINESSE :

1640

Je pense que si les excès continuent d'être présents, immanquablement, il va y avoir continuation de l'augmentation des concentrations en azote dans les eaux souterraines et immanquablement, à la longue, une autre entreprise d'aqueduc et une autre et une autre qui va atteindre les niveaux qui nous préoccupent, soit 10 mg par litre. La notion de réduire le délai pour augmenter la vitesse du virage agroenvironnemental, c'est surtout pour cesser de rajouter des éléments fertilisants dans les nappes qui sont déjà affectées par un excès.

1645

Alors, si on arrête aujourd'hui, je ne suis pas en mesure de vous répondre d'un point de vue hydrogéologique qu'est-ce que ça va être les délais pour que ça diminue, mais je suis en mesure peut-être de vous indiquer que la vraie cessation des excès de fertilisants doit arriver le plus tôt possible et concrètement.

1650

En termes d'années, je ne saurais vous le dire, mais le plus tôt possible sera le mieux. Et dans mon esprit, ce ne sont pas cinq à dix ans, c'est maintenant qu'il faut en prendre conscience et commencer à être plus efficaces dans la manière dont on aborde le problème, quitte à ce qu'il y ait une injection de supports financiers dirigés spécifiquement pour y arriver, pour supporter le monde agricole dans son effort.

1655

LE PRÉSIDENT :

Mais pour vous, il y a là maintenant un problème de santé publique?

1660

M. PIERRE LAINESSE :

Qui pointe à l'horizon. On n'a pas de cas d'atteinte à la santé publique qui nous ont été rapportés concernant les excès de nitrates dans l'eau potable d'origine souterraine ou des cas de

santé qui nous ont été rapportés dû à l'azote ammoniacal qui aurait perturbé le système de désinfection de l'eau, mais on est à un pas, compte tenu des concentrations maximales admissibles qui sont sécuritaires. Et on ne souhaite pas attendre qu'il y ait des cas de santé à mettre sur la table, sachant que ça prend des années avant de faire notre virage.

On a quand même eu -- le cas à Saint-Gervais est un exemple typique où est-ce qu'on est mal à l'aise avec notre manière de faire de la prévention. On indique à la population de Saint-Gervais de ne pas donner d'eau de l'aqueduc aux nourrissons, de ne pas faire de lait maternisé à partir de l'eau de Saint-Gervais pour les nourrissons et on l'indique aux femmes enceintes aussi pour leur propre santé. Et on le fait aussi par l'entremise du CLSC dans ses cours prénataux, mais le CLSC ne rejoint pas 100 % des femmes enceintes.

Notre message n'atteint pas 100 % de la population et même que, des fois, il est compris d'une autre manière. On a même eu un cas d'une dame qui a fait bouillir son eau pour bien faire. Alors, on est conscient que notre message, ce n'est pas parce qu'on le dit, que la prévention est faite et elle est efficace. Et on serait mal à l'aise qu'on nous rapporte un jour un cas de méthémoglobinémie sur le territoire, compte tenu que ça fait trois ans ou quatre ans qu'on est au courant qu'il y a des dépassements à Saint-Gervais. Puis ça pourrait être la même chose ailleurs.

Notre devoir, c'est de sonner une cloche comme quoi c'est déjà dans notre territoire, il y a déjà des cas. Et ce n'est pas pour pointer une ou l'autre des municipalités, c'est pour simplement vous convaincre que ce ne sont pas des aspects théoriques de prévention, disant: «Il y a des excès de fumier et la théorie nous dit qu'il y aura contamination.» C'est dans la pratique qu'il y a contamination.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Qu'est-ce que vous pensez des appareils de traitement domestiques pour les maisons qui sont alimentées par un puits individuel?

M. PIERRE LAINESSE :

1695

Ce que j'en pense, la première chose, c'est qu'il n'y a pas de système gouvernemental qui voit à l'accréditation ou des appareils ou de la pertinence d'un appareil selon le problème d'eau potable que les gens veulent réparer.

1700

L'autre chose, avant les appareils domestiques de traitement de l'eau, les gens qui ont des puits individuels sont laissés à leur compte pour connaître la qualité de l'eau. Les vendeurs de produits d'appareils domestiques de traitement de l'eau n'ont aucune contrainte particulière quant à leur formation, quant au discours qu'ils ont. Et pour moi, c'est une espèce de jungle, dans laquelle chaque citoyen doit se retrouver.

1705

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Est-ce que justement la Direction de la santé publique n'a pas un rôle pour aider les citoyens à se retrouver par son information et sa sensibilisation?

1710

M. PIERRE LAINESSE :

On fait notre possible à cet effet-là. Mais l'exemple par rapport aux nitrates, si on veut rester dans le sujet, il y a eu un effort de publication d'un dépliant qui a été destiné à l'endroit de l'ensemble des propriétaires de puits privés. C'est différents ministères qui ont contribué à ce dépliant-là. Mais en pratique, combien d'entre les 33 % de citoyens qui ont des puits individuels se souviennent de ce dépliant-là et du contenu du réel message? Combien ont fait mesurer les nitrates chez eux, à leurs frais, tout simplement parce qu'ils pensaient que peut-être ils étaient exposés à des excès de fertilisants?

1720

On pense que malgré notre rôle et nos efforts, il n'y a pas d'efficacité réelle, disons, dans le message auprès des propriétaires de puits privés. Il y a là un groupe de personnes qui sont un peu laissés à eux-mêmes.

1725

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Parce qu'habituellement, quand on a un programme d'information et de communication, il y a moyen par des techniques maintenant fiables de mesurer l'atteinte des objectifs de communication.

1730

M. PIERRE LAINESSE :

Ce programme-là étant un programme qui a été initié d'un point de vue central des différents ministères, je ne peux pas aller plus loin dans mon interprétation de son efficacité. C'était mon opinion personnelle, mais probablement proche de la réalité comme quoi l'efficacité est de faible à presque nulle.

1735

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1740 Sur les appareils de traitement domestiques, le docteur Paiement nous disait à l'atelier sur la santé publique que la plupart de ceux qui étaient sur le marché étaient efficaces, mais coûteux. Mais c'est peut-être une voie qu'il faut examiner.

1745 Maintenant, la question du dépassement des normes, c'est la question de la fixation du niveau de risque acceptable pour une communauté. Et il y a beaucoup d'éléments qui entrent là-dedans: des éléments d'attitude de la population, les dimensions culturelles. C'est ce qui explique que le consensus sur le règlement ou les normes d'eau potable dans l'Union européenne, par exemple, aux États-Unis et dans la plupart des pays d'ailleurs, est beaucoup plus sévère que le règlement que nous avons actuellement.

1750 Est-ce que vous croyez qu'il y a des dimensions culturelles ou des attitudes de la population à l'égard de l'eau souterraine, qui fait que les gens ne croient pas vraiment que l'eau puisse être dangereuse, contaminée, même s'il y a un dépassement en nitrates?

1755 **M. PIERRE LAINESSE :**

J'ai de la misère d'un point de vue culturel à évaluer pourquoi les gens, qui ont des puits individuels, n'ont peut-être pas une relation avec la qualité de leur eau qui soit tout à fait compétente.

1760 Je pense qu'on leur propose, le ministère de l'Environnement et les gens de la santé aussi, de mesurer leur eau de puits, la qualité bactériologique deux fois par année. On leur propose de, au moins une fois, au départ de connaître la qualité physico-chimique de leur eau, mais on ne leur donne pas les moyens. On dit: «Il y a une liste de laboratoires accrédités. Bonne chance, si vous trouvez le numéro de téléphone du ministère de l'Environnement ou de la Santé.»

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1770 Oui, oui, ça...

M. PIERRE LAINESSE :

1775 Et on ne leur donne pas la chance de le mesurer parce que ça coûte les yeux de la tête. On appelle dans un laboratoire à Québec ou à Montréal, le citoyen de l'arrière-pays doit faire des kilomètres, doit dépenser des argents. Il n'en est pas convaincu et il y a un problème qui appartient un peu à tout le monde. Je pense que l'eau de puits individuel, même si c'est un instrument qui appartient à chaque propriétaire, on devrait avoir un support collectif pour ces gens-là qui correspondent à un tiers de notre population, un peu plus...

1780 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Oui, ça, je suis d'accord avec vous. Mais j'essaie de voir les motivations. Vous êtes en santé publique, normalement c'est des questions qui doivent vous préoccuper, j'imagine.

Si on regarde le cas de Saint-Gervais, le cas de Sainte-Marie, normalement il aurait dû y avoir une prise de conscience forte et des pressions énormes sur les autorités municipales pour régler le problème de l'eau potable, qui est un problème important. Il ne semble pas que ce soit le cas puisque ça fait longtemps que ça traîne.

M. BENOÎT GINGRAS :

Si vous permettez, je complétera peut-être la réponse. Très souvent, ce qui motive les gens à agir par rapport à une question de santé, c'est lorsqu'ils sont malades. La question d'abord de méthémoglobinémie, probablement qu'il y a très peu de cas sévères, il semble bien. Des cas modérés, on pense qu'il pourrait peut-être dans certains cas y en avoir, ou légers à modérés. Alors, soit qu'il y a très peu de symptômes ou que les diagnostics ne sont pas faciles à faire, d'une part. Ça, ça concerne la question des nitrates.

Pour ce qui est de la question -- parce que l'autre effet de contamination, c'est généralement une contamination microbiologique. On dit qu'en moyenne, chaque citoyen fait une gastro-entérite par année, annuellement. Vous parliez tout à l'heure de facteurs sociaux. C'en est sans doute un. On laisse faire. Et effectivement, la majorité des gens qui ont des problèmes digestifs temporaires de la sorte, généralement ne consultent même pas.

Parfois, ils vont à la pharmacie chercher des antidiarrhéiques et au bout de quelques jours, ça rentre dans l'ordre. Dans certains cas, il y a des cas chroniques que le médecin parvient difficilement à régler. Et dans une bonne proportion, semble-t-il aussi, de cas, les gens même s'habituent à leurs microbes, si on veut, et ne développent plus de problèmes de santé.

Dans ce sens-là, il est difficile de convaincre les gens, d'une part, de faire l'analyse de leur eau, de dépenser pour. Mais il serait encore plus difficile, même si on commence à prendre connaissance de l'ampleur du problème de nitrates dans la région - je pense aux puits individuels - il serait encore plus difficile de convaincre les gens: «Votre eau, elle est contaminée par une cause collective ou dû à des activités humaines, mais la solution, elle vous appartient. Dépensez, allez acheter des systèmes de traitement de l'eau pour votre maison.»

Alors, on préfère, comme organisme de santé publique, faire notre travail auprès, autant que possible, de la source du problème et même si, d'autre part, évidemment on ne néglige pas d'informer la population de ces questions-là.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1825 Mais le travail à la source, c'est un travail à long terme. Surtout quand on pense à la pollution diffuse, c'est une question d'années, alors que quand il y a urgence de régler un problème de contamination, il faut le faire sans délai.

1830 **M. BENOÎT GINGRAS :**

Si vous faites allusion à un problème de dépassement qui est connu dans au moins une municipalité, dépassement chronique, la solution, bien sûr, n'appartient pas à la Direction de la santé publique. Il appartient à la Municipalité de trouver ses solutions. Il y a des pressions, mais il y a aussi beaucoup de délais, bon, puis ça tarde à rentrer dans l'ordre. Il semble que le ministère de l'Environnement ne parvient pas aussi - ils sont en mesure de peut-être vous répondre là-dessus - à convaincre d'agir davantage. Ça, c'est pour ce qui est des...

1840 Pour ce qui est des autres, des puits individuels, on vous a mentionné tout à l'heure, on est à étudier un peu ou à prendre une meilleure connaissance du portrait de la situation ou de la contamination dans Chaudière-Appalaches. Et actuellement, on n'est pas en mesure de dire ou de diffuser auprès de la population qui s'approvisionne à des puits individuels: «Voici, vous avez une chance sur deux ou une chance sur trois ou une chance sur dix que votre puits soit contaminé. Traitez-le ou faites-le analyser.» On n'en est pas là. On n'espère pas avoir à arriver à ce niveau-là non plus.

1845 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, messieurs. On attendra aussi l'avis général du Comité de santé environnementale. Merci bien.

1850 **M. PIERRE LAINESSE :**

Ça fait plaisir.

1855 **LE PRÉSIDENT :**

J'invite les représentants de la Corporation d'aménagement de la rivière Bélair, s'il vous plaît.

1860

M. FRANÇOIS LAJOIE :

1865

Bonjour, madame! Bonjour, messieurs! Mon nom est François Lajoie. Je travaille pour le Groupe BPR. Et puis je suis aussi mandaté par la Corporation d'aménagement de la rivière Bélair et le Club des bassins versants de la rivière Bélair et Morency pour vous présenter un témoignage et ce mémoire, pour valoriser, pour mettre en valeur la gestion par bassin versant.

1870

LE PRÉSIDENT :

Le Groupe BPR, c'est qui?

M. FRANÇOIS LAJOIE :

1875

Le Groupe BPR est un groupe de consultants qui a participé à la gestion par bassin versant en collaboration avec les autres intervenants, dont la Corporation d'aménagement de la rivière Bélair.

LE PRÉSIDENT :

1880

C'est une compagnie privée?

M. FRANÇOIS LAJOIE :

1885

C'est une compagnie de consultants privés, oui.

LE PRÉSIDENT :

1890

De consultants, d'accord.

M. FRANÇOIS LAJOIE :

1895

Alors, je vais vous faire une brève présentation. On dit qu'une image vaut mille mots. Alors, je vais essayer de cerner un peu l'historique et puis les réalisations qui ont été faites dans le bassin de la rivière Bélair, et puis je vous présenterai les grandes lignes du mémoire ensuite.

1900

Pour faire un résumé de l'approche par bassin versant, les finalités qui sont visées, ce sont d'amener les producteurs agricoles à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement, tout en préservant la rentabilité financière de leur entreprise dans un contexte de développement durable; et d'assurer, par l'approche systémique caractérisant la gestion de projet, la mise en valeur harmonieuse de l'ensemble des composantes d'un bassin versant, dont le milieu agricole.

Les buts sont de développer une approche destinée à impliquer les diverses parties prenantes le plus tôt possible dans le projet pour favoriser l'amélioration de la qualité de l'eau et

1905

de ses usages à l'échelle du bassin versant. Vous allez voir d'ailleurs que cet exemple en est un particulier puisqu'il origine d'une démarche de la part des producteurs eux-mêmes.

1910

Les extrants qui découlent de ce projet sont des actions posées dans le milieu par une approche mettant en application la gestion de projet, la gestion des parties prenantes, la gestion par bassin versant et l'analyse multicritère.

1915

La gestion des parties prenantes, ce sont évidemment toutes les parties qui peuvent être concernées par le projet, qu'elles soient pour ou qu'elles soient contre. Bassin versant, on sait un peu c'est quoi et puis on va le voir davantage. L'analyse multicritère consiste à prioriser des actions par rapport à d'autres lorsqu'on veut intervenir sur un cas donné.

1920

Un autre extrant est le développement du modèle appliqué par adhésion et reproduction volontaire. C'est que la concentration, la petitesse d'un bassin versant fait qu'il y a identification. Ça a déjà été mentionné. Et puis il y a reproduction par les voisins, il y a une forme de synergie qui s'installe.

1925

Les intrants nécessaires à la réalisation qu'il faut rassembler sont une coordination et un support technique, scientifique et financier. Il y a encore du chemin à faire dans certains cas. Dans d'autres cas, il y a des éléments qui sont plus faciles à réaliser que d'autres.

1930

Établir les caractéristiques socio-économiques et agroenvironnementales, c'est-à-dire le milieu biophysique du bassin versant; dégager les potentiels d'interventions dans le bassin versant en favorisant l'amélioration de la qualité de l'eau et de ses usages, les pratiques agricoles, l'aménagement faunique, la restauration d'habitats, création d'habitats ou protection d'habitats; déterminer les indicateurs agroenvironnementaux nécessaires à l'évaluation des interventions, c'est-à-dire réaliser un suivi de la qualité de l'eau. Je vais expliciter davantage un peu plus loin les différents éléments. Prioriser les interventions en fonction de critères spécifiques, c'est-à-dire environnementaux, économiques, technologiques, sociaux par l'analyse multicritère.

1935

Le mémoire est présenté en deux sections, c'est-à-dire qu'il y a d'abord l'approche, qui présente la problématique environnementale et la gestion de projet, et l'application, qui utilise la gestion par bassin dans le cadre de la rivière Bélair mais qui peut s'appliquer très bien dans d'autres bassins, même si certaines composantes peuvent varier, le portrait socio-économique et puis l'intégration des parties prenantes en contexte de gestion par bassin.

1940

Au niveau de l'OCDE, les éléments qu'on doit prendre en considération sont très bien identifiés. Et puis on voit, à la lecture de ceux-ci, qu'ils s'imbriquent très bien dans une gestion par bassin, puisqu'on voit ici, au niveau de la qualité de l'eau, toutes les implications qui peuvent résulter des interactions entre les différents éléments.

1945

Au niveau de la gestion par bassin versant, on peut intervenir au niveau de pratiquement tous ces problèmes, selon le cas, alors que l'approche actuelle de clubs nous empêche parfois d'intervenir à certains niveaux. Je vais en expliciter aussi.

1950 Alors, on connaît la complexité de la gestion par bassin versant, c'est-à-dire que c'est un milieu dont les eaux convergent vers un même point. Et puis dans le cadre de la gestion par bassin versant qu'on a entreprise dans la rivière Bélair, on a commencé par un bassin très restreint, qui était de 7 kilomètres carrés, c'est-à-dire le bassin du ruisseau Turmel dont les travaux ont commencé en 93, suite à l'implication des producteurs qui voulaient s'impliquer dans

1955 un nouveau programme de gestion par bassin versant pour améliorer la qualité de l'eau.

 Alors, l'approche consiste à évaluer tous les aspects économiques, technico-économiques, agronomiques et environnementaux. On sait que chaque action qui est posée par un producteur a des effets en aval. Alors, notre intérêt dans la gestion par bassin versant

1960 était de favoriser une concertation du milieu pour être en mesure de finalement aider les producteurs à mieux comprendre ce qui se déroule dans les champs.

 L'Université Laval s'est jointe au groupe, le Groupe BPR, les gestionnaires gouvernementaux de l'eau et du sol. La Corporation du ruisseau Turmel a été formée en 93. Le projet de la rivière Bélair a suivi en 98. Et puis il y a eu création d'un club par bassin versant ce

1965 printemps.

 De même, la Municipalité Sainte-Marie a participé au démarrage du projet. Et puis par la suite, dans le cadre du projet de la rivière Bélair, qui était un bassin d'un peu plus d'envergure mais qui englobait celui du ruisseau Turmel, la Municipalité de Saints-Anges s'y est jointe. Et puis cette année, bien, les jonctions vont être introduites par l'agrandissement du territoire couvert, qui consiste en deux bassins d'une superficie totale de 75 kilomètres carrés.

1970

 Cette caricature-là, ça illustre un peu. On dirait que c'est une image à deux versants, parce que finalement le producteur a beaucoup de choses à montrer aux chercheurs qui cherchent à définir qu'est-ce qu'une carotte. Et puis dans l'autre sens, bien, il y a beaucoup de choses à apprendre au niveau technologique et puis au niveau des connaissances.

1975

 Alors, comme la plupart d'entre vous le savez, le bassin de la rivière Bélair constitue le bassin qui alimente en eau potable la Ville de Sainte-Marie. Alors, il y avait un intérêt certain à contrôler la qualité de l'eau.

1980

 Les actions à poser dans le cadre d'une gestion par bassin versant, ça consiste à améliorer la capacité d'entreposage des engrais de ferme. Dans le cadre des projets qu'on a réalisés dans ce bassin, il y a eu une amélioration de près de 90 % de l'abaissement des niveaux d'azote dans l'eau.

1985

 En fait, l'entreposage vise un contrôle de la pollution ponctuelle de 90 %. On a actuellement complété 70 % des besoins en structures d'entreposage. Puis on a réalisé 70 %

1990 d'abaissement au niveau de l'ammoniac, 30 % au niveau de l'azote et 70 % au niveau du potassium des niveaux qu'on retrouvait dans l'eau à l'origine. De même, on a abaissé de 35 % les streptocoques. Alors, il y a des réalisations concrètes qui ont été réalisées. Et puis on pense que la concentration des projets par bassin versant nous permet d'intervenir beaucoup plus certainement dans le bassin, dans un milieu donné.

1995 L'amélioration de la gestion des fertilisants amène aussi un abaissement de la surfertilisation en azote et en phosphore. On a effectué un suivi de l'eau. On a réalisé l'installation d'une deuxième station -- pas d'une deuxième, en fait, d'une quatrième station de prise d'échantillons d'eau pour procéder au suivi de la qualité de l'eau avec le ministère de l'Environnement. Et puis on réalise des projets d'aménagement faunique et de reboisement des berges pour contrôler l'érosion.

2000 Dans ce cas-là, on a engagé, grâce à la Fondation de la faune et à une subvention pour la création d'emplois, un technicien en aménagement de la faune. La nuance que je voulais faire au niveau de la gestion par bassin versant versus ce qui se fait actuellement au niveau des clubs, actuellement les clubs interviennent au niveau des entreprises agricoles qui sont disséminées sur un territoire, alors que nous, au niveau du bassin versant de la rivière Bélair et Morency, on a la Corporation qui s'occupe des aspects fauniques qui peuvent être partiellement réalisés chez les producteurs, parce qu'on réalise aussi des projets chez des producteurs forestiers ou des villégiateurs. Alors, on réalise des aménagements d'amélioration tout le long de la rivière ou des ruisseaux.

2005 On avait aussi comme projet d'implanter une usine de traitement des lisiers dans le cadre des vitrines l'année dernière. Mais là, il y a une usine qui se construit au niveau régional.

2010 Alors, les indicateurs environnementaux pour l'agriculture de la qualité de l'eau ont été ciblés et puis on les suit. Nous, ce qu'on fait, c'est améliorer l'habitat du poisson pour justement démontrer au public que les producteurs ne polluent pas tant que ça. S'il y a de la truite dans la rivière, c'est qu'il y a quand même des actions qui sont entreprises. Il y a eu beaucoup d'amélioration aussi dans les pratiques. On met en place une bande riveraine.

2015 C'est aussi beaucoup d'éducation. Parce qu'il y a une quinzaine d'années, on redressait les cours d'eau puis on les nettoyait. Là, on va un peu à l'inverse, on reboise. On modifie les pratiques de fertilisation. On les amène à modifier les pratiques de fertilisation et puis on amène une concertation des intervenants agricoles et urbains. Puis dans d'autres bassins, ça peut être aussi industriel.

2020 Et puis on cherche aussi de plus en plus à rassembler des intervenants non agricoles pour participer à l'amélioration et puis financièrement au projet. Alors, ce qu'on vise aussi, c'est évidemment l'optimisation de l'usage de la ressource eau.

2030 C'est un peu un bref aperçu des réalisations qui ont été faites dans les projets.

2035

Alors, ce que je vous présente comme mémoire, c'est en fin de compte de vous démontrer que le premier intervenant à introduire dans un projet, c'est l'agriculteur lui-même car, évidemment, que ce soit au niveau réglementaire, au niveau technologique ou autre, si on impose des choses qui vont à l'encontre de la rentabilité de son entreprise, on risque de faire fausse route ou bien de ne pas aboutir à nos fins. Alors, l'aspect économique et social de l'entreprise est très important.

2040

Je vais reprendre un peu le mémoire dans les grandes lignes. Un groupe de producteurs agricoles s'est formé en 1993, suite à l'annonce du Programme de la gestion de l'eau par bassin versant par la Direction de l'environnement et du développement durable du MAPAQ, qui visait à développer cette approche pour réduire les impacts négatifs de la pollution diffuse.

2045

Après avoir obtenu l'adhésion de l'Université Laval, de BPR Groupe-conseil, de la Municipalité de Sainte-Marie, de gestionnaires gouvernementaux de l'eau et du sol, un projet de gestion par bassin versant prit naissance. La Corporation d'aménagement du ruisseau Turmel, un regroupement de sept entreprises agricoles, entreprit de poser des actions concrètes pour améliorer les eaux de son bassin versant.

2050

Comme je le disais, on a visé un territoire réduit pour être en mesure de constater des améliorations. Parce qu'au-delà de 10 kilomètres carrés, on ne peut pas vraiment constater d'amélioration. On peut encore moins constater d'amélioration lorsque les producteurs sont disséminés à travers un territoire.

2055

Comme la gestion des eaux ne doit pas se faire à l'encontre des activités humaines et économiques qui y sont liées, le projet fut divisé en quatre activités, c'est-à-dire d'abord une caractérisation détaillée du milieu qui couvrait les aspects agronomiques, économiques et environnementaux. Des plans d'intervention constituaient la deuxième étape et permettaient de planifier les interventions à réaliser: celles reliées aux problèmes de pollution ponctuelle dans un premier temps, suivies de celles concernant la pollution diffuse. On passa ensuite à la troisième étape, qui était de réaliser des interventions, pour finalement arriver à la mesure de l'efficacité des interventions sur la qualité de l'eau.

2060

2065

Comme je l'ai dit tout à l'heure, on a quand même atteint beaucoup d'objectifs. On a 70 % des structures d'entreposage qui sont conformes dans le bassin de la rivière Bélair et puis on en a plus de 20 % qui vont se réaliser d'ici l'année prochaine. Et puis c'est vraiment l'énergie qui est mise au niveau du bassin versant, qui permet d'atteindre ces objectifs.

2070

Aussi, on parlait de PAEF tout à l'heure, les PAEF, on en a. Tous ceux qui doivent être faits vont être faits, c'est-à-dire qu'il va y avoir une quinzaine de plans agroenvironnementaux qui vont être réalisés sur une possibilité de vingt-quatre dans le bassin même, c'est-à-dire que ceux qui ne sont pas en surplus n'étant pas obligés d'avoir un PAEF cet hiver.

2075

La Corporation d'aménagement, comme je l'ai dit tout à l'heure, s'est agrandie. Et puis le ruisseau Turmel s'est transformé, a agrandi son territoire pour finalement rencontrer les

orientations de la consultation, qui sont d'assurer la protection de la santé publique, rechercher la pérennité de la ressource eau, et mettre en valeur la ressource au plan social et économique, et enfin, concilier les usages dans une perspective de satisfaction des besoins des divers usagers.

D'abord l'approche. La problématique environnementale. Considérant que la détérioration de la qualité de l'eau en milieu agricole provient de deux types de sources principales, l'une ponctuelle plus facile à circonscrire et à contrôler puisqu'elle provient de points précis - comme je le disais, on peut contrôler 90 % de la pollution ponctuelle par des structures d'entreposage conformes - et l'autre diffuse, beaucoup plus complexe et disséminée sur l'ensemble d'un territoire ou d'un bassin versant, les actions à poser sont connues, c'est-à-dire: on cherche à améliorer la capacité d'entreposage des engrais de ferme; on veut améliorer aussi la gestion des fertilisants en abaissant la fertilisation en azote et phosphore. Je n'élaborerai pas sur la réglementation qui nous a fait tergiverser vis-à-vis les producteurs pour atteindre certains objectifs. Effectuer un suivi de la qualité de l'eau; réaliser des projets d'aménagement faunique et de reboisement des berges; et implanter une usine de traitement de lisiers.

Ces actions peuvent dépasser la dimension de l'entreprise agricole, mais correspondent toujours à la dimension du bassin versant. Ça, c'est un point important.

Et puis comme je le disais tout à l'heure, nous insistons sur le fait que l'élément important et déterminant qui limite l'obtention de progrès réels et la mobilisation du producteur agricole à réaliser les ajustements nécessaires sur sa ferme, et l'internalisation des impacts environnementaux sans mettre en péril leur rentabilité financière des entreprises agricoles, compte tenu de la dimension cumulative des problèmes individuels dans certains territoires, il est souhaitable qu'une priorité soit accordée au développement d'outils d'aide à la décision et à l'accompagnement des entreprises agricoles.

Ce sont des recommandations qui ont déjà été faites par plusieurs auteurs. Et puis on constate d'ailleurs, par les intervenants qui sont présents actuellement sur le territoire, qu'il y a un manque de formation et puis aussi d'outils d'aide à la décision. Actuellement, on vise au plus pressant, mais disons que les moyens sont peut-être un petit peu déficients pour les encadrer.

Je pense que la gestion de projet aussi est un élément important pour parvenir à atteindre nos objectifs. On définit la gestion de projet comme l'art de diriger et de coordonner les ressources humaines et matérielles tout au long du cycle de vie d'un projet en utilisant des techniques de gestion modernes et appropriées pour atteindre des objectifs prédéterminés d'envergure, de coûts, de délais, de qualité et de satisfaction du client et des intervenants. Je pense que ça s'applique très bien dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'eau.

Les objectifs du projet se doivent d'être compatibles avec les orientations de la planification stratégique et dans une grande mesure avec la culture et les valeurs de l'organisation. On parle ici d'entreprises agricoles.

2125

Une grande importance est accordée à la pertinence d'une bonne gestion de projet, qui commence par une identification juste des besoins, suivie d'une définition correcte du projet. Ici, on dit «une identification juste des besoins», on les connaît d'une façon globale, mais souvent disons au niveau de l'entreprise, au niveau d'un club ou d'un groupe de producteurs, c'est particulièrement fastidieux quand on n'a pas d'approche organisée. Puis quand on dit «une définition correcte du projet», c'est la même chose, on parle de fournir des outils et puis ça demande aussi un encadrement minimal.

2130

L'application qui a été réalisée dans le cadre de la gestion par bassin versant de la rivière Bélair, c'est que l'impact de l'agriculture sur la qualité de l'eau s'est manifesté essentiellement par la présence de niveaux excessifs d'azote et de phosphore. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous les avons réduits sensiblement. Les rejets agricoles, tantôt ponctuels, tantôt diffus, soumettent le milieu à des charges polluantes qui contribuent à la contamination du milieu pour une part importante.

2135

2140

L'étude des concentrations médianes et maximales des paramètres chimiques analysés depuis 94 et des fréquences de dépassement des normes dans le suivi de la qualité de l'eau du bassin versant de la rivière Bélair démontre une amélioration notable de la qualité de l'eau, particulièrement au niveau de l'azote. D'ailleurs, on a eu une présentation devant le conseil de la Municipalité de Sainte-Marie, puis ils ont constaté des améliorations particulières cette année au niveau de la présence d'algues. Nous leur avons démontré aussi les améliorations qu'on avait perçues au niveau de l'azote et puis des éléments que j'ai notés tout à l'heure.

2145

Il demeure que les solutions mises de l'avant pour corriger des problèmes de pollution entraînent des déboursés que les producteurs ne sont pas toujours enclins à assumer.

2150

L'agriculture occupant une place importante dans la région et dans ce bassin particulier, qui constitue la source d'eau potable de la Ville de Sainte-Marie, il est impératif de convaincre les intervenants du milieu agricole, municipal et gouvernemental d'investir dans la mise en place de ces solutions. Comme je l'ai dit, on a commencé, depuis 93, une concertation des différents milieux, et puis cette année on intervient au niveau privé.

2155

Quelques actions sont donc potentiellement réalisables afin d'améliorer la qualité de l'eau du sous-bassin. On parle de conformation environnementale des sites d'entreposage, réalisation de plans globaux de fertilisation intégrée, aménagement du cours d'eau, traitement des eaux usées de laiterie, équipements d'épandage, conformité environnementale des eaux usées domestiques.

2160

Tout à l'heure, on mentionnait justement le manque de ressources au niveau du suivi de la qualité de l'eau, au niveau domestique, soit du bâtiment agricole, soit de la famille. Et bien, dans le bassin du ruisseau Turmel, il y avait eu justement des conseils qui avaient été mis de l'avant pour favoriser justement l'implantation de fosses septiques et puis de traitement d'eau potable et puis de suivi de la qualité de l'eau.

2165

On parle aussi d'amélioration de la gestion des pâturages et puis d'aménagement des cours d'eau d'exercice pour le bétail, retirer les animaux du cours d'eau et tous les éléments qui sont connus au niveau agricole.

2170 Au niveau du portrait socio-économique, l'ampleur des pressions observées sur le milieu confirme la nécessité d'entreprendre des actions à la ferme comme à l'échelle du bassin versant. À la ferme, il s'agit de favoriser le recours à des pratiques permettant la protection de l'environnement. J'en ai nommé plusieurs, valorisation des engrais, réduction des superficies laissées à nu. C'est toutes des choses qui demandent beaucoup de... pas beaucoup, mais
2175 finalement qui demandent de l'éducation et de la sensibilisation.

Alors, il est important d'adresser des efforts en dehors des activités agricoles car des interventions tel que le traitement des eaux usées domestiques et certaines activités telles que la coupe de bois, la villégiature ou autres activités connexes sont pratiquées dans un bassin
2180 versant et peuvent affecter la qualité de l'eau.

Tisser des liens étroits entre les citoyens, les agriculteurs, les gouvernements et les entreprises du milieu, dans des projets soutenus par des équipes alliant agronomes, biologistes, ingénieurs, économistes et autres spécialistes, je pense que ça, c'est l'avenue de
2185 solution qui représente la gestion de l'eau par bassin versant, c'est-à-dire un encadrement minimal pour parvenir à nos fins.

Considérant que le bassin versant se circonscrit facilement par ses composantes biologiques et hydrographiques et se caractérise par ses activités socio-économiques, politiques, environnementales, démographiques et autres, le défi consiste à assurer par une
2190 approche systémique la mise en valeur harmonieuse de l'ensemble des composantes du milieu agricole. Que ce soit par l'intégration des différentes pratiques agricoles permettant de valoriser la biodiversité de l'agroécosystème du bassin versant, tout en maintenant la viabilité des entreprises agricoles ou par d'autres actions tels que des projets d'aménagements fauniques,
2195 des projets de reboisement ou des projets à caractère éducatif auprès de la communauté, tels des projets de production d'alevins dans les écoles, des projets de nettoyage des cours d'eau par les communautés locales, plusieurs outils du domaine de la gestion de projet seront alors requis.

L'amélioration des services collectifs tels que l'alimentation en eau potable, l'assainissement ou l'irrigation des terres agricoles ne sera possible qu'en développant des mécanismes permettant le recouvrement des coûts auprès des usagers, qui ne l'accepteront qu'en contrepartie de garantie sur la qualité et la permanence des prestations qu'ils attendent et d'une transparence accrue dans les modalités de la gestion, à laquelle ils exigeront d'être de
2200 plus en plus associés.
2205

En milieu agricole, le choix des diverses solutions au contrôle de la pollution de l'eau pose un problème particulier aux décideurs puisque ce contrôle peut amener à des résistances économiques, entre autres, importantes de la part des agriculteurs.

2210

La gestion par bassin versant correspond à un type de gestion parmi d'autres, qui se caractérise notamment par une démarche participative ayant pour objectif de définir un équilibre entre les différentes fonctions du milieu et usages de l'eau, mais aussi par la recherche des actions à mettre en oeuvre pour atteindre et maintenir cet équilibre.

2215

L'intégration des parties prenantes en contexte de gestion par bassin versant, comme je le disais, est un élément important puisque c'est ce qui permet d'impliquer le principal intéressé.

2220

Alors, ce qui découle des expériences qu'on a vécues dans le bassin, c'est que l'approche de la problématique par la gestion des parties prenantes et sa modélisation grâce à l'aide à la décision permet de structurer les éléments de solution, qui prennent d'ailleurs forme au niveau mondial suite aux travaux menés par l'OCDE sur l'agriculture et l'environnement.

2225

La gestion par bassin versant constitue de toute évidence un champ de pratique privilégié pour favoriser l'implication des parties prenantes et la conception d'outils de décision adaptés à la gestion par bassin versant.

2230

Un gouvernement, une municipalité ou toute autre structure décisionnelle ne peuvent exercer leur rôle en toute légitimité que s'ils font preuve de transparence et qu'ils rendent disponibles de façon permanente et sous une forme compréhensible et accessible les informations pertinentes.

2235

Dès les premières approches avec les parties prenantes, il est nécessaire de vérifier aussi quel est le sens donné aux différents termes de référence afin de faire en sorte que tous parlent de la même chose et éviter les malentendus sur la base de définitions différentes de certains mots ou concepts discutés.

2240

Le défi est de concilier les points de vue et les valeurs des différents intervenants concernés par l'avenir du milieu agricole et du bassin versant. Pour cela, il s'agit de mettre en place une structure participative. Lorsque les relations entre les parties prenantes le permettent, un comité régional, chargé de la recherche de cette convergence d'opinion, peut être mis en place afin de créer une synergie des forces présentes, de développer une vision globale de la situation, et de partager la responsabilité de la décision et d'en légitimer l'application.

2245

Le projet de gestion par bassin versant de la rivière Bélair, qui fait l'objet de notre application concrète, est né d'une initiative locale, ce qui le distingue d'autant que ce sont les producteurs agricoles qui ont démontré un intérêt à se prendre en main et saisi l'opportunité du programme de subvention alors disponible, en s'initiant progressivement et en cherchant des partenaires du monde municipal, scientifique, universitaire, privé et gouvernemental. Les guides prônant des méthodes pour favoriser la participation du public dans l'aménagement du territoire trouvent donc ici un terrain propice pour démontrer la faisabilité des méthodes interactives.

2250

2255 Considérant qu'il faut identifier les meneurs, qu'on appelle les leaders, facilite aussi le déroulement du processus d'échange et de structuration. Pour atteindre un consensus, il faut rallier les opinions et éviter les confrontations.

2260 Le bassin versant de la rivière Bélair constitue la source d'eau qui approvisionne le Sainte-Marie. Les indicateurs nécessaires pour établir les incidences de l'agriculture sur la qualité de l'eau sont disponibles grâce à plusieurs stations de jaugeage dans les bassins.

2265 Et la présentation de ces résultats aux producteurs et leur fort taux de participation dans toutes les phases de réalisation du projet ont permis de démontrer que l'implantation des interventions a permis de stabiliser la concentration de phosphore, tandis que celle du bassin témoin continuait d'augmenter significativement. C'est-à-dire que le bassin témoin était le bassin où on n'a pas réalisé dans les premières années des interventions, ce qui nous a permis de comparer deux bassins relativement comparables.

2270 Les différentes interventions, dont la construction de structures d'entreposage pour combattre la pollution ponctuelle, une meilleure gestion des engrais de ferme comme fertilisants pour combattre la pollution diffuse, ainsi que la construction de seuils dans un projet d'aménagement ont eu des effets positifs, qui devraient s'amplifier aussi avec le temps.

2275 Qu'une réduction de charge annuelle notable a été constatée comparativement au bassin témoin au niveau de l'azote ammoniacal. Il y a eu réduction de 70 % dans le bassin appelé «intervention», alors qu'il n'y en a eu que 16 % dans le bassin témoin avant qu'on commence à réaliser les interventions.

2280 Je vous ferai grâce de la description des différentes catégories de parties prenantes. Je peux peut-être juste les nommer, que ce soit le monde agricole, le monde industriel, les citoyens et les villégiateurs, le monde municipal, les gouvernements, les clubs-conseils, les organismes de concertation, le monde du tourisme ou tout autres intervenants qui peuvent être impliqués dans un bassin versant.

2285 En conclusion, le cas du bassin versant de la rivière Bélair représente un exemple de gestion participative au Québec grâce à la prise en charge et à l'initiative d'une poignée de producteurs agricoles, qui permettent de tracer un bilan positif des actions entreprises. De nombreuses interventions ont été implantées sur le territoire en vue de réduire la pression de pollution sur la ressource eau.

2290 Il s'est greffé, par ailleurs, d'autres sous-projets bonifiant l'action mise en place: restauration de l'habitat faunique grâce à la Fondation de la faune; suivi de la qualité de l'eau en collaboration avec le ministère de l'Environnement; projet de reboisement en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles; et la création, à la fin de mars 99, d'un onzième club agroenvironnemental dans la région de Chaudière-Appalaches, celui des bassins versants des rivières Bélair et Morency, qui est le premier à intervenir au niveau du bassin versant, malgré
2295 qu'il y avait déjà eu d'autres clubs qui tentent de rester en piste. Et puis on espère qu'ils vont

continuer le travail entrepris. En effet, le club regroupe plus d'une trentaine de producteurs sur deux bassins versants voisins, celui de la rivière Bélair et, son voisin au sud, celui de la rivière Morency.

2300

Comme nous l'avons vu, la gestion de projet est plus qu'une opération sur les ressources humaines, matérielles ou financières, puisqu'elle se caractérise aussi comme un processus dynamique et systémique, qui tient compte de son assujettissement à des contraintes rigoureuses, d'un cycle de vie dynamique, d'un contexte d'incertitude provenant à la fois de l'environnement, de la technologie utilisée ou des ressources disponibles. L'approche systémique de la gestion de projet permet d'étudier, d'analyser et de comprendre un phénomène en considérant celui-ci comme un système. L'implication de nombreux intervenants vient donc caractériser la gestion de projets.

2305

2310

De nos jours, les écueils de la mondialisation, marchés internationaux, pressions populaires, exploitation de l'eau, ont compliqué les problèmes reliés à la gestion des projets dans le domaine de l'agroenvironnement. En présence de nombreux intervenants d'origines diversifiées et d'intérêts variés, voire même contradictoires, cet état de fait amène des exigences particulières au plan de la gestion. Les décideurs doivent pouvoir intégrer les divergences, gérer des équipes multidisciplinaires et prévoir et gérer les conflits.

2315

On a pu constater à la lecture de ce mémoire d'expertise que la gestion de projet prend tout son sens en contexte de gestion par bassin versant et de l'aide à la décision. En effet, la gestion de projet implique un processus complexe de décision. Le ou les décideurs sont aux prises avec des difficultés, des impondérables, des risques et des incertitudes, que leur besoin en matière d'aide à la décision est constant.

2320

Comme nous l'avons constaté, il est illusoire de penser que l'on peut exclusivement mécaniser la décision à l'aide de logiciels sophistiqués. C'est en ce sens que le présent mémoire a tenté d'associer étroitement et de façon originale la gestion des parties prenantes et l'aide à la décision à l'intérieur d'un processus structurant que représente un comité de gestion par bassin versant.

2325

La gestion par bassin versant présente des problèmes de décision complexes, de juridictions multiples et englobe une large gamme de perspectives. Mais des idées de solutions existent de la part des parties prenantes, mais elle sont diverses et souvent divergentes.

2330

Une approche de gestion, ayant comme objectif la décision participative, est donc utile afin d'identifier les valeurs, les visions et les objectifs communs, pour partager les perspectives de chacun, d'identifier et d'évaluer les solutions, pour prendre action et pour partager le succès ou les difficultés. Dans bien des cas, on peut espérer résoudre des problématiques en obtenant des résultats qui sont bien au-delà de ce qu'un décideur unique pourrait réaliser.

2335

Quand une initiative tel que la gestion par bassin versant prend forme et qu'elle se développe en un véritable exercice de gestion durable, elle adopte une mission plus large. Elle

2340

se déplace du pôle environnemental pour englober les deux autres pôles du développement durable que représentent le social et l'économique. Son succès ne se mesure plus au résultat direct de chaque activité, mais plutôt en évaluant des indicateurs globaux de l'agroécosystème, qui incluent la croissance économique et le développement social.

2345

Nous avons pu constater également, à partir du bassin versant de la rivière Bélair, que les problématiques sont nombreuses. Il en est de même pour la diversité importante des parties prenantes qu'on peut retrouver par bassin versant. Développer des solutions et prendre des décisions sans analyser cet environnement externe complexe nous mènerait directement à l'échec. L'analyse de cet environnement permet de bien définir les enjeux concrets reliés au cas à l'étude et nous donne précisément l'ampleur des efforts à mettre en oeuvre pour les solutionner.

2350

Pour terminer, nous avons démontré par ce mémoire que la gestion de projet et la gestion de bassin versant peuvent nous aider avantageusement à définir un modèle systémique particulier de gestion des parties prenantes et d'aide à la décision pour relever le défi d'améliorer la qualité de l'eau au Québec.

2355

Nous recommandons que soient mis en application les mécanismes de concertation afin d'arriver à la responsabilisation du milieu et à l'implication de tous les acteurs concernés, c'est-à-dire les parties prenantes.

2360

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Lajoie. Juste une chose que je voudrais vous demander. Il y a dans votre texte beaucoup de références, genre O'Shaughnessy, Bertrand, Petrella deux fois. Il n'y a pas la page qui donne les références. Si vous pouviez nous la donner, s'il vous plaît?

2365

M. FRANÇOIS LAJOIE :

Oui, je pourrai la rajouter.

2370

LE PRÉSIDENT :

L'OCDE aussi. Donc, il y a un bon nombre de documents qui sont cités, auxquels vous référez, qui peuvent être utiles à la Commission.

2375

Est-ce que je dois comprendre que -- j'imagine que c'est vous qui êtes intervenu professionnellement d'une manière plus intensive?

2380

M. FRANÇOIS LAJOIE :

Récemment, je suis intervenu depuis l'année dernière.

2385

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Parce que vous parlez d'une formation du groupe en 93, d'une implication de l'Université Laval, de BPR Groupe-conseil, de la Municipalité de Sainte-Marie. Est-ce que ça, c'est à partir de 93?

2390

M. FRANÇOIS LAJOIE :

Oui.

2395

LE PRÉSIDENT :

Donc, on est devant un travail qui s'est échelonné sur six années?

M. FRANÇOIS LAJOIE :

2400

Oui, dont les intervenants ont pu changer. L'Université Laval n'est pas nécessairement dans le décor depuis les derniers projets. Il y a eu certaines modifications au fil des ans, il y a eu des modifications d'intervenants. Comme je le disais, au niveau municipal, il y a eu un agrandissement du territoire. Donc, il y a d'autres municipalités qui ont été impliquées. Les sources de subvention aussi ont été multipliées. Comme je le disais, cette année, on intervient au niveau privé, on intéresse les industries à participer au financement des projets, du projet et des projets.

2405

LE PRÉSIDENT :

2410

La Municipalité de Sainte-Marie prend son eau dans quoi? Dans la rivière Bélair?

M. FRANÇOIS LAJOIE :

2415

Oui. Comme je le disais tout à l'heure, le bassin de la rivière Bélair constitue en fait le bassin qui alimente en eau potable la Municipalité de Sainte-Marie, c'est-à-dire que la rivière se jette dans deux immenses bassins de rétention, dans lesquels l'usine d'épuration de Sainte-Marie puise son eau -- l'usine de traitement des eaux puise son eau.

2420

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Donc, en un sens, la Municipalité de Sainte-Marie a un intérêt direct à ce que les pratiques culturelles s'améliorent puisque son eau potable vient directement de ce milieu-là.

2425

M. FRANÇOIS LAJOIE :

C'est ça. Il y a plusieurs années, quand le projet a été mis en place, ils songeaient à augmenter les taxes des producteurs parce que c'était eux qui occasionnaient le plus de pollution puis ça entraînait des coûts au niveau du traitement de l'eau. Et puis le projet a permis de prouver à la Municipalité que les producteurs se prenaient en main.

2430

En fait, les producteurs ont mis de l'avant ce projet-là pour s'améliorer puis montrer à la Municipalité qu'ils étaient capables de modifier leurs pratiques pour préserver la qualité de l'eau, ce qui, après six ans, commence à... parce que ça peut prendre au moins une dizaine d'années à constater des effets, dans certains cas. On commence à déceler des améliorations.

2435

LE PRÉSIDENT :

En page 10, vous parlez de l'amélioration de l'azote ammoniacal de 70 % sur le bassin observé, par rapport à 16 % pour le bassin témoin. Avez-vous des résultats sur le phosphore?

2440

M. FRANÇOIS LAJOIE :

2445 Les résultats au niveau du phosphore ne se mesurent pas de façon aussi évidente. On a des résultats, mais on n'a pas constaté de modification dans les contenus de phosphore dans l'eau, actuellement. Ça va prendre quand même...

2450 Les sols se sont enrichis dans un premier temps et puis, progressivement, ils libèrent dans les cours d'eau. Et puis on présume qu'en réduisant les surplus de phosphore apportés au sol, qu'il va y avoir une baisse avec le temps, mais c'est très lent à vérifier des améliorations à ce niveau-là. On n'a pas constaté actuellement de...

Comme j'ai dit, la meilleure amélioration, c'est qu'on a stabilisé.

2455 **LE PRÉSIDENT :**

Parce que là, vous me donnez une interprétation. Est-ce que vous êtes capable de constater que l'apport en phosphore a diminué ou, au contraire -- Parce que ce que vous affirmez, ce n'est pas ça, c'est que ça prend du temps avant qu'on voit le résultat. Donc, vous préjugez que le phosphore a diminué.

M. FRANÇOIS LAJOIE :

2465 Ce qu'on a constaté, c'est qu'on a stabilisé le niveau de phosphore dans l'eau dans le bassin intervention, où on a modifié les pratiques. Ça, c'est ce qu'on a constaté. Et puis au niveau...

LE PRÉSIDENT :

2470 Est-ce que dans votre bassin témoin, il avait augmenté?

M. FRANÇOIS LAJOIE :

2475 Il avait continué à progresser avant qu'on remette en place. Parce que maintenant, les interventions sont au niveau général, sont pratiquées partout. On ne peut quand même pas retarder les améliorations au niveau des entreprises. Alors, là, notre intervention consiste à améliorer les pratiques pour mieux répartir les engrais de ferme. Avant, il y avait des... malgré qu'on parle de bassin, dans la notion bassin au niveau du Ministère, c'est le grand bassin de la rivière Chaudière.

2480 Alors nous, on s'est appliqué à contrôler les importations dans notre bassin, qu'on savait en surplus, et actuellement, au lieu d'importer du voisin, ils ont coupé les importations et puis on commence à exporter les surplus avec la réalisation des plans agroenvironnementaux. Ça fait qu'on va réduire les apports, et puis normalement on devrait constater une réduction du phosphore dans l'eau suite aux résultats qu'on va obtenir par le suivi de la qualité de l'eau.

Mme GISEÈLE GALLICHAN, commissaire :

2490 Une question, monsieur Lajoie. Ce que vous dites à la page 10, qu'il faut rallier les opinions et éviter les confrontations, je viens d'une part vous entendre dire qu'on peut parler en fonction de décennies avant de percevoir des résultats. Bon, c'est long avant que les résultats nous apparaissent. Je voudrais parler avec vous du temps que ça prend pour un consensus.

2495 Vous avez entendu, comme nous, tout à l'heure, les gens dans certains cas nous dire: «Ah! il faut agir rapidement.» Dans le cas de la Régie régionale de la santé, ils ont utilisé le mot «urgence». Lorsqu'on est à un bassin plus vaste que celui des rivières Bélair et Morency, les consensus, parce qu'il y a plus de monde autour des tables dites de concertation, sont peut-être plus lents. Alors, parlez-moi de ce concept, de cette perception que vous avez.

2500 **M. FRANÇOIS LAJOIE :**

Alors, comme je vous l'ai dit, on a commencé au niveau d'un petit bassin au niveau du ruisseau Turmel, avec sept producteurs qui avaient l'intention de modifier leurs pratiques, sauf qu'après étude de la situation puis après proposition des interventions à réaliser, il y a eu des réticences. Alors, on ne peut pas attendre de connaître toutes les solutions avant d'intervenir.

2510 Ce qu'on a fait, c'est de commencer le projet et puis d'initier le changement pour, en fin de compte, affaiblir les réticences et puis rallier les gens. Finalement, les sept producteurs se sont ralliés. Et puis évidemment, dans le temps, les réactions au niveau des producteurs sont -- il faut d'abord les informer des connaissances qu'on n'a pas encore complètement. Et puis ça finit, quand c'est logique, par apporter des changements.

2515 Je disais que ça prenait plusieurs années à obtenir des changements. Là, on est rendu, on s'est agrandi un bassin où il y avait vingt-quatre producteurs. Il a fallu modifier les habitudes de plusieurs producteurs. Chaque producteur a un historique familial, ça s'est toujours fait comme ça. Les agronomes, il y a dix ans, disaient des choses dont on dit le contraire maintenant. Alors, c'est ça qui prend du temps. C'est changer les mentalités, puis enclencher le processus de modification des pratiques et puis après ça réaliser les résultats.

2520 Les résultats, on dit dans les études que ça prend une dizaine d'années dans un bassin à constater des améliorations au niveau du phosphore. Dans le cas du ruisseau Turmel, au niveau de l'azote, ça s'est constaté rapidement parce que l'azote était vraiment en situation excédentaire et puis on a coupé les valves.

2525 **Mme GISEÈLE GALLICHAN, commissaire :**

2530 Mais j'insiste, quand vous entendez des termes comme «il y a une urgence d'agir», particulièrement dans la région ici, quelle est votre attitude face à un consensus qui ne se ferait pas?

M. FRANÇOIS LAJOIE :

2535 Il faut vraiment mettre en place des processus de gestion des parties prenantes. C'est quelque chose qui est très embryonnaire, même si ça semble se faire beaucoup. Mais je ne suis pas certain que tous les mécanismes sont en place.

2540 Il y a eu, par exemple, un gros projet, parce que j'avais contacté une spécialiste dans le domaine au niveau forestier, et puis la problématique qu'elle visait a pris beaucoup d'argent, beaucoup d'énergie, parce que les intervenants sont très variés.

2545 Le ruisseau Turmel, je l'ai vu, moi, quand je suis arrivé là, comme un processus déjà enclenché puis qui sert d'exemple. Et puis d'ailleurs, c'est ce qui a permis de grossir le territoire couvert par l'organisme, c'est qu'il y avait un exemple concret qui se perpétue, comme je le disais, par mimétisme, par duplication.

2550 Plus on vise grand, plus c'est difficile. J'ai l'impression qu'il faut... c'est pour ça que par bassin versant, il y a déjà plusieurs clubs qui sont en place. Si on leur donne les moyens d'intervenir -- parce que ce n'est pas seulement technologique, c'est vraiment de la gestion de parties prenantes. C'est d'initier un changement. C'est ce qui est le plus difficile d'initier un changement dans les habitudes des gens, autant chez les producteurs que chez les citoyens.

Mme GISEÈLE GALLICHAN, commissaire :

2555 Iriez-vous jusqu'à dire qu'il faut prévoir toute de suite des mécanismes d'arbitrage dans une éventuelle gestion par bassin versant, que tout le monde préalablement accepterait? Et est-ce que c'est possible? C'est ma dernière question.

M. FRANÇOIS LAJOIE :

2560 C'est un des objectifs. Dans la gestion des parties prenantes, c'est de rallier les gens autour d'un même objectif. Alors, à un moment donné, dépendant comment c'est géré, il y a toujours des gens qui ont des intérêts qui vont à l'encontre de l'objectif, mais la force des choses doit faire qu'ils se rallient parce que leur exclusion leur serait plus dommageable que d'accepter les objectifs communs. Chaque cas est particulier. On pourrait citer des exemples. Mais il faut
2565 amener les parties prenantes, qu'elles soient partenaires ou contestataires au projet, il faut les amener dans une même voie.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2570 Le programme du MAPAQ qui a subventionné votre initiative, c'est un programme destiné aux producteurs agricoles?

M. FRANÇOIS LAJOIE :

2575 Oui. Il y a eu plusieurs projets, c'est pour ça que j'ai eu de la misère à répondre.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2580 Mais vous mentionniez dans votre mémoire...

LE PRÉSIDENT :

2585 Programme de gestion de l'eau par bassin versant par la Direction de l'environnement du développement durable du MAPAQ.

M. FRANÇOIS LAJOIE :

Oui.

2590 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

C'est ça. Et est-ce que cette subvention-là couvre l'ensemble des frais relatifs à votre initiative?

2595 **M. FRANÇOIS LAJOIE :**

Non. Elle a couvert les frais, à l'origine, dans le premier projet du bassin du ruisseau Turmel, qui a duré deux ans et quelques.

2600 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Ça veut dire que vous avez d'autres sources de financement, actuellement?

2605 **M. FRANÇOIS LAJOIE :**

Oui, il a fallu d'autres sources pour poursuivre et éventuellement pour... il y a moins d'argent disponible et pourtant, les producteurs là, il y a une roue. On dit que 80 % de l'énergie est nécessaire pour initier le roulement de la roue, alors là, la roue, elle tourne. Ça fait que ça prend un petit peu moins de budget, mais ça en prend quand même.

2610 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2615 Vous avez parlé des parties prenantes. Je voudrais vérifier les assises populaires de votre projet. Est-ce que c'est un projet de producteurs agricoles qui essaie d'intéresser les gens du milieu ou s'il y a une assise démocratique avec participation de la population et des autres partenaires, des autres parties prenantes, citoyens, monde municipal, gouvernements? Est-ce

qu'ils sont partenaires ou invités des producteurs agricoles autour de la table d'un club, si je comprends bien? Est-ce que vous vous définissez comme un club?

2620 **M. FRANÇOIS LAJOIE :**

Ça peut être une sorte de club de producteurs qui a entrepris des démarches pour s'améliorer. Et puis ayant besoin de subvention, ils ont cherché à rallier les gens en les conscientisant à l'amélioration de la qualité du milieu. Il y a de plus en plus de pêcheurs. Ce n'est pas les producteurs qui sont des pêcheurs, des voisins, des gens de la ville qui viennent pêcher. Donc, ce sont des intervenants intéressés. Il y a les gens de Sainte-Marie qui sont des intervenants intéressés, mais actuellement ils n'ont pas voix dans le comité. Ça pourrait venir si on se transformait en comité de rivière ou en comité de gestion.

2630 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Donc, actuellement, on peut dire que c'est un groupe de producteurs agricoles qui est soucieux d'adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement pour préserver finalement sa rentabilité financière.

2635 **M. FRANÇOIS LAJOIE :**

Pour préserver sa rentabilité financière, oui. Puis en même temps, pour améliorer l'image qu'ils ont par rapport aux citoyens qui disent qu'ils sont les grands pollueurs du cours d'eau.

2640 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Donc, de mettre en valeur le milieu agricole, comme vous dites.

2645 **M. FRANÇOIS LAJOIE :**

Oui.

2650 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Outre ces motivations-là, est-ce que les membres ont pris des engagements personnels par rapport à leur façon de produire?

2655 **M. FRANÇOIS LAJOIE :**

Les membres se sont engagés à respecter les recommandations puis à aller dans le sens de l'amélioration de la qualité du milieu. Maintenant, ils sont tous dans un club, ça fait qu'ils respectent les engagements qu'ils ont pris dans le cadre des exigences requises pour la création d'un club, puis leur intégration dans le club.

2660

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2665 Vous parlez d'un modèle systémique. Quel est le système? Est-ce qu'il y a eu une modélisation du système? Est-ce qu'il y a un dossier fonctionnel qui décrit le système ou c'est l'ensemble de la dynamique que vous nommez un système?

M. FRANÇOIS LAJOIE :

2670 Le système a été caractérisé dès le début dans le cadre du ruisseau Turmel. Le but du projet, c'était de caractériser le milieu qui était majoritairement agricole, mettons 65 % agricole et le restant boisé. Les sept producteurs étant -- il y a quelques habitants qui n'étaient pas producteurs du territoire. Il y avait une caractérisation biophysique du milieu.

2675 Et puis en agrandissant au bassin de la rivière Bélair, là on se trouvait à toucher une autre municipalité. Puis on est allé auprès des intervenants, comme les caisses populaires et puis les différents organismes, pour les impliquer dans le projet, parce qu'eux avaient à gagner au niveau d'une eau de qualité. Et puis ce sont leurs contribuables aussi qui sont des producteurs et puis les autres contribuables qui bénéficient d'une amélioration de la qualité du milieu.

2680

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2685 Vous avez insisté à plusieurs reprises sur les termes «gestion par bassin versant, gestion de projet, gestion des parties prenantes». Gestion de projet, par exemple, un projet, c'est une opération qui a un début et une fin bien déterminés pour produire un résultat identifiable. Quel est le projet? Est-ce que c'est de produire un plan?

2690 Parce que les objectifs, les finalités sont plutôt d'ordre général, de sensibiliser, de changer les pratiques des producteurs, de mettre en valeur, etc. Donc, ça me semble plutôt permanent comme approche, alors qu'un projet commence et finit, il a une production bien identifiée. Est-ce que le projet, c'est de faire un plan d'action? Est-ce que c'est de...

M. FRANÇOIS LAJOIE :

2695 Le projet est justement d'amener un changement qui va, une fois réalisé, améliorer la qualité du milieu et de l'eau. Et puis après ça, le projet, il sera mis en permanence à un autre niveau. Parce que là on parle d'opération versus projet, ce sera un autre système qui maintiendra cette surveillance-là. On n'aura pas à mettre les mêmes énergies pour améliorer le milieu, une fois que les modifications seront effectuées.

2700

Le projet, c'est finalement d'apporter les modifications nécessaires dans un milieu donné pour atteindre nos objectifs. Puis une fois que ce système-là sera en roulement, à la rigueur, on peut se déplacer puis aller ailleurs. Il s'agit que ça se perpétue.

2705

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2710

Parce que tout à l'heure, vous décriviez le système comme étant une entité biophysique. Là, vous parlez du système comme étant le résultat du changement, si je comprends bien. Et une fois que le changement sera effectué, là vous allez utiliser un instrument différent de la gestion de projet?

2715

M. FRANÇOIS LAJOIE :

Bien, ce n'est plus un projet là.

2720

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

C'est ça.

2725

M. FRANÇOIS LAJOIE :

La gestion de projet, ça a une durée, une fin, comme vous le disiez.

2730

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Et pourquoi la gestion de projet? Parce que d'autres témoignages utilisent des approches plus populaires, alors que la gestion de projet, si vous le suivez au sens strict, c'est une méthode très exigeante et c'est une méthode qui est très rigoureuse.

M. FRANÇOIS LAJOIE :

2735 C'est une méthode qui peut permettre une approche plus précise pour régler des points, des problématiques. Et puis c'est les outils de la gestion de projet qui sont intéressants. Ça n'empêche pas d'utiliser tout ce qui est à notre portée.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2740 Quels outils vous utilisez?

M. FRANÇOIS LAJOIE :

2745 La gestion de parties prenantes peut être connexe à la gestion de projet. La gestion de projet, c'est finalement de préciser, d'identifier le besoin, la problématique et puis de mettre en place les interventions nécessaires pour atteindre nos buts.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2750 Mais est-ce que vous avez un code comme MS Project ou Harvard Total Project Management ou un référentiel?

M. FRANÇOIS LAJOIE :

2755 C'est là qu'intervient le besoin d'un outil d'aide à la décision. Parce que MS Project, à l'origine, ce qui serait utile pour les clubs, ce serait un outil facile d'utilisation. MS Project, c'est un outil trop complexe pour le besoin, je pense. Un tableur peut être suffisant pour prioriser des interventions. Ce que je constate dans le cadre de certains responsables de clubs, c'est une approche déficiente au niveau global. C'est peut-être des spécialistes au niveau agronomique, mais il va leur manquer l'aspect économique.

2760

Alors, ce que je voulais utiliser dans le terme «gestion de projet», c'est d'apporter les outils nécessaires. Ça peut être justement de cibler qu'il y a une problématique économique, qu'il y a une problématique environnementale, quels sont les besoins de ce cas-là et puis quels sont les moyens d'apporter une solution.

2765

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2770 Et la gestion des parties prenantes, c'est un processus en vue d'un changement, mais ça fait appel à des actions parfois un peu militaires. Est-ce que les parties prenantes acceptent ce processus-là?

M. FRANÇOIS LAJOIE :

2775 Je pense qu'il y a plusieurs niveaux. Intervenir au niveau d'un groupe, on recherche une
forme de consensus. Moi, mes meilleurs coups, je dirais, c'est quand je réussis à amener les
gens à décider d'eux-mêmes qu'est-ce qu'ils vont faire, alors que finalement l'objectif est là
depuis le début, mais il y en a qui, au départ, ne sont pas trop enclins à accepter le
2780 changement. Puis à un moment donné, par un travail de concertation, les gens se sensibilisent
et puis ils décident d'eux-mêmes. C'est comme ça qu'on limite la résistance au changement, je
pense.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2785 Dans ces trois outils-là, gestion par bassin versant, gestion de projet, gestion des
parties prenantes, est-ce qu'il y a une hiérarchisation? Par exemple, la gestion par bassin
versant, il y a tout un code. Les organismes adhèrent au RIOB, aux principes du RIOB, le
Réseau international des organismes de bassin. Il y a des principes là-dedans, il y a des façons
de faire, il y a un code. Comment vous hiérarchisez ces trois groupes de moyens là?

2790 **M. FRANÇOIS LAJOIE :**

Je pense que la gestion par bassin versant est primordiale pour intervenir au niveau de la
qualité de l'eau. Et puis les autres, ce ne sont que des outils. Ça dépend d'où vient la nécessité
d'intervenir dans le bassin, à quel type d'intervenant on a affaire.

2795 La gestion de projet, c'est une approche pour orchestrer une intervention, pour amener
un changement. La gestion des parties prenantes, c'est pour amener les gens à se parler, à se
concerter puis à faire des choix communs. Ce sont des outils. Mais la gestion par bassin, je
pense que c'est l'approche qui prime.

2800 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Ça veut dire que normalement, vous devriez évoluer dans le sens d'une plus grande
ouverture sur d'autres partenaires que le milieu agricole, si vous adhérez à ces principes-là.

2805 **M. FRANÇOIS LAJOIE :**

Oui, sauf que l'expérience dont je fais la démonstration ici, c'est que c'est le bassin de la
rivière Bélair qui est majoritairement agricole. Sur le bassin, il n'y a pas de partenaires. En
2810 périphérie, il y a des partenaires industriels, mais dans le bassin même, on n'a pas la
problématique d'être confronté à des résistances d'autres types de partenaires. Je ne pourrais
pas dire le pourcentage d'individus qui sont producteurs agricoles, mais de Sainte-Marie, ça doit
être 98 % des producteurs qui occupent le territoire. Puis Saints-Anges, bien, il y a la
municipalité qui est à la limite du bassin.

2815

Mais c'est ça, la problématique au niveau de ces bassins-là, on est en région agricole. On n'a pas autant de population puis autant d'intervenants d'autres types. C'est pour ça que je parle de ce que je connais. Je n'ai pas été confronté, comme d'autres organismes, à des tables multiintervenants du type industriel, villégiature. On a un petit peu de villégiature, mais finalement ce qu'on fait leur profite. C'est comme ça qu'on les rallie, d'ailleurs.

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci beaucoup, monsieur Lajoie.

M. FRANÇOIS LAJOIE :

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Je pense qu'on a fait le tour. Paradoxalement, la fin de l'après-midi est arrivée et, tranquillement, la salle derrière vous s'est vidée. Depuis dix minutes que tout le monde est parti sur le bout des pieds. Est-ce qu'il y a quelqu'un dans l'assemblée qui veut utiliser le droit de rectification? Est-ce qu'il y a des choses inexactes qui ont été dites? Non.

Alors, je tiens à remercier les membres de l'équipe du MRC, du ministère des Relations et des Communications avec les citoyens, monsieur Richard Grenier et Martin Lajoie; la sténotypiste, madame Lise Maisonneuve; l'agente d'information, madame Louise Bourdages; l'analyste, madame Édith Lacroix; et la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, Anne-Marie Gaulin.

Nous ne siégerons pas ce soir. Donc, c'est le terme de notre travail avec la région. Je rappelle que normalement, nous devrions terminer la tournée du Québec vers la fin novembre et que nous devrions rendre un rapport au ministre normalement pour le 15 mars de l'an 2000, lequel rapport sera ultérieurement rendu public, ça c'est certain.

Alors, merci beaucoup pour tout le monde qui sont venus présenter des mémoires à la Commission et j'espère que vous allez continuer à suivre nos travaux un petit peu partout. Merci.

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé:

2860

LISE MAISONNEUVE, s.o.